



PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Date : 27 mai 2019

Lieu : Châbles

CONSEIL GENERAL

Présidence : Sébastien Bise

Présences: Balestra Raphaël, Bersier Louis, Berthoud Corinne, Bise Sébastien, Brülhart Jonas, Chanez Daniel, Chanez Magali, Chanez Yves, Gander Angélique, Grandgirard Janine, Heberling Sven, Maendly Jean-Luc, Marti Laure, Märki Daniel, Méan Thierry, Michel Céline, Monney Florian, Morax Pierre, Pillonel Bernard, Pillonel Jeanne-Antide, Pillonel Patrick, Pillonel Philippe, Poretti Sébastien, Rapo Philippe, Rey Stéphane, Sauterel Jean-Christophe, Sauteur Ludovic, Stauffacher Jörg et Wyss Gérard

Excusée : Christina Darcey

Secrétaire : Laetitia Wenger

CONSEIL COMMUNAL

Présences : Arnold Pascale, Cornioley Christian, Dietlin Pierre-Yves, Monney Fabien, Pochon Bernard, Prébandier Krisztina et Rosset Blanc Dominique

Le président souhaite la bienvenue à cette 11^{ème} séance du Conseil général de Cheyres-Châbles. Pour sa première séance qu'il préside dans le cadre communal, il tient à soulever qu'il n'a pas eu le temps de chômer depuis son entrée en fonction le 18 mars dernier. Il apprend et découvre énormément et bon nombres de choses dans ses tâches.

Après un printemps tardif avec des températures inférieures à l'année précédente, nous attendons tous avec impatience d'entrer dans l'été. Au nom du Conseil général, il tient à remercier le corps des sapeurs-pompiers pour la présentation de la journée du 4 mai dernier. Elle a permis de découvrir le fonctionnement du service du feu. De plus, nous avons reçu un message de nos autorités cantonales et du district concernant la vision future de la réorganisation cantonale de la défense incendie.

Le président profite du moment pour annoncer les prochaines manifestations qui se dérouleront dans notre commune durant ces prochains mois :

- 29 juin Marché artisanal et du terroir à Châbles
- 12-13-14 juillet Festi'Cheyres
- 1^{er} août Fête nationale à Châbles

- 17 août Balade gourmande
- 6-7-8 septembre Bénichon

Le président incite toutes et tous à participer à l'un ou l'autre de ces événements qui anime la vie sociale et culturelle de notre collectivité villageoise de nos deux communes fusionnées.

En préambule à cette séance, le président informe que Mme Véronique Gerbex est entrée en fonction dans l'administration communale depuis le 1^{er} avril dernier, elle a pour tâches le contrôle des habitants, la location des salles communales et les écoles.

Le président tient à saluer tout le travail de son prédécesseur M. Florian Monney durant toute l'année passée. Il remercie également l'engagement de Mme Magali Chanez au sein du bureau du Conseil général avec la prise du poste de vice-présidente. Dès son arrivée, elle s'est rapidement intégrée dans sa nouvelle fonction. Il lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de cette nouvelle fonction.

Afin de faciliter le travail des scrutateurs, le président demande aux Conseillères et Conseillers généraux, lors des votes, de lever les mains et de les garder levées jusqu'à son signal.

La partie officielle devant débuter, le président demande de mettre en veille les téléphones portables et rappelle à tous les intervenants de se lever avant de prendre la parole et de s'exprimer au micro.

Le président rappelle aux membres du Conseil général qu'ils ont été convoqués à la séance de ce jour par lettre personnelle du 3 mai 2019, par affichage au pilier public, par tout-ménage et par publication sur le site internet de la commune.

Y a-t-il une remarque sur le mode de convocation ?

Cette convocation comporte le tractanda de la séance ainsi que les documents liés aux différents points, conformément à l'art. 38 de la loi sur les communes (du 25 septembre 1980, état au 1^{er} janvier 2011).

Le président demande s'il y a d'autres remarques à formuler sur le mode de convocation.

Les scrutateurs sont : MM. Raphaël Balestra, Philippe Pillonel et Sébastien Poretti.

Le président remercie la secrétaire du Conseil général, Mme Laetitia Wenger, de prendre le procès-verbal de cette séance et informe qu'elle sera enregistrée afin d'en faciliter sa rédaction, selon l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes. La bande sera effacée sitôt le procès-verbal approuvé.

Il demande aux scrutateurs de bien vouloir procéder au contrôle des présences.

Présences : 28 Majorité : 15 Quorum atteint

Est excusée : Mme Darcey Christina

Il rappelle que pour les votes et élections, les décisions sont prises à la majorité des votants, les bulletins nuls et les abstentions ne comptant pas.

Le quorum étant atteint, il déclare cette assemblée valablement constituée.

Le président relève que le Conseil communal est au complet.

Le président fait lecture du tractanda :

1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 18 mars 2019
2. Comptes 2018
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes des investissements
 - 2.3 Rapport de la commission financière
 - 2.4 Approbation des comptes 2018
3. Approbation des modifications du règlement scolaire de la commune de Cheyres-Châbles
4. Approbation des nouveaux statuts de l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau potable des communes vaudoises et fribourgeoises de la région des tunnels d'Arrissoules et des Bruyères (ARRIBRU)
5. Installation de défibrillateurs avec crédit y relatif
6. Remise à niveau du portique du port avec crédit y relatif
7. Remplacement du système de chauffage de la grande salle à Cheyres avec crédit y relatif
8. Réaménagement de la place de détente forestière au lieu-dit « Le Crêt » à Châbles avec crédit y relatif
9. Achat pour le CSP d'un tonne-pompe avec crédit y relatif
10. Election de deux membres à la commission de naturalisations
11. Proposition de M. Jean-Christophe Sauterel : proposition pour des appartements sociaux à loyers modérés
12. Informations du Conseil communal
13. Informations du Conseil général
14. Divers

Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler concernant l'ordre du jour ?

Réponse positive de **M. Jean-Christophe Sauterel**. Il demande une modification au point 11 du tractanda de manière à ce que le libellé du tractanda corresponde exactement à sa proposition, à savoir : proposition de règlement pour des appartements sociaux à loyers modérés.

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée pour cette modification du tractanda.

M. Philippe Pillonel soulève l'arrivée tardive d'un Conseiller général ce qui modifie le nombre de présences de ce soir, à savoir :

Présences : 29 Majorité : 16 Quorum atteint

Le président demande maintenant de procéder au vote à main levée pour l'approbation du tractanda modifié.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le tractanda modifié est approuvé par 29 voix.

Le président remercie les membres du Conseil général et déclare cette séance ouverte.

1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 18 mars 2019

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?

Le président rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

M. Philippe Pillonel fait remarquer qu'en bas de page no 27 une partie de l'intervention de M. Pierre-Yves Dietlin est incompréhensible.

Cet extrait étant enregistré, il sera réécouté et reformulé correctement par la secrétaire.

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal du 18 mars 2019 est approuvé par 29 voix, sous réserve de modification de l'intervention de M. Dietlin.

Voici le texte modifié :

« M. Pierre-Yves Dietlin répond :

"Je ne sais pas s'il y a une vérité véritable à chercher, lorsque nous avons été abordé par le promoteur, il était clair que nous ne voulions pas de passage sur les routes communales, donc rien ne devait venir par Châbles par la force des choses. Ensuite ce dont parle Philippe, ce sont les préavis qui ont été donnés par le Canton lors de l'enquête préalable. Le dossier revient maintenant, il n'y avait rien à communiquer lorsqu'on avait l'enquête préalable, on a tous, en tout cas au Conseil, vu les résultats, je peux vous dire, j'ai même dit à Dominique que le dossier ne va pas te poser de problème parce que rien que le SAGRI a donné un préavis négatif à cause des SDA. C'est le promoteur maintenant qui choisit d'aller de l'avant. C'est comme si toi tu construis une maison avec une enquête préalable, le canton dit non tu ne peux pas faire ceci et cela et que toi tu décides quand même de le faire...."

Je pense qu'ici autour de la table, aucun d'entre nous n'est capable de juger les aspects techniques des choses, pour la commission d'aménagement c'est la même chose. Ce n'est pas pour rien qu'il y a des services cantonaux qui sont spécialisés là-dessus, ce n'est pas pour rien que c'est eux qui donnent les préavis et qui donnent ensuite, le cas échéant, les documents."

Le président remercie Mme Laetitia Wenger, secrétaire, pour sa rédaction.

2. Comptes 2018

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le président passe la parole à **M. Bernard Pochon** pour la présentation de cet objet.

« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Les comptes 2018 ont été présentés à la Commission financière et à l'organe de révision. Dans son rapport du 26 avril dernier, l'organe de révision atteste que les comptes annuels sont conformes à la loi et recommande de les approuver.
Ce rapport a été transmis à la Commission financière et au Président. »

2.1 Comptes de fonctionnement

Administration : le dépassement du compte 020.318.2.0 provient en partie des frais liés à l'organisation du referendum sur la ferme communale et le montant de CHF 25'000.- pour les prestations pour système informatique (c.020.318.3) était insuffisant comme indiqué lors du budget 2019.

Ordre public : l'augmentation de l'effectif du CSP explique l'augmentation des soldes et le surcoût net de CHF 1'762.35 pour l'acquisition de nouveaux équipements, de nouveaux casiers ainsi que l'achat de pantalons, vestes, gants pour les nouveaux sapeurs-pompiers.

Enseignement et formation : le dépassement de CHF 5'334.90 sur le compte 210.310.0 est la conséquence de l'Arrêt du Tribunal fédéral, non connu au moment de l'élaboration des budgets et qui impose aux communes de financer intégralement les fournitures scolaires des élèves. Les très bons résultats aux lotos et ventes des écoles (c.210.435.0) ont permis avec l'accord de la commission financière d'acquérir du matériel supplémentaire pour les écoles (c. 210.311.0). Le léger dépassement du compte 210.317.1 provient des frais engendrés par la journée Roadmovie qui a permis à tous les élèves de vivre un moment de cinéma en salle, puis à la population de visionner en soirée un film sur la Patrouille des Glaciers. Le dépassement des coûts des transports s'explique par le fait qu'ils ont été gérés par le canton et refacturés à la commune pendant le premier semestre puis ont été pris en charge intégralement par la commune dès la rentrée d'août (achats des abonnements). Le budget 2019 a pu tenir compte de la réalité de ces coûts de transports scolaires. Pour l'AES, la capacité d'accueil du midi est passée de 24 à 30 et celle du matin et de l'après-midi de 12 à 24. Ce changement a permis d'augmenter la participation à l'accueil extra-scolaire tout en n'augmentant que de CHF 2'000.- le déficit global par rapport à 2017, déficit toujours inférieur au déficit budgété. Et le compte 230.366.0, bourses d'études et d'apprentissage, est en vert mais n'est pas une charge liée. Désolé pour cette erreur de coloriage.

Vous constatez l'augmentation des charges d'enseignement liées au canton, alors que les charges d'enseignement liées aux associations de communes restent stables.

Culte, culture et loisirs : le dépassement des frais de décoration provient de la participation communale à la décoration liée à la fête des vendanges.

Pas de remarques sur la santé qui est principalement constituée de charges liées.

Concernant la crèche, l'augmentation de la couverture de déficit de CHF 42'951.- provient des absences pour cause de maladie, des conflits directionnels (CHF 25'700.-) et des recettes des journées surévaluées au budget (CHF 17'300.-).

Vous constatez que l'augmentation des charges de santé est légèrement supérieure à la prévision des budgets.

Concernant les affaires sociales, ce sont les charges cantonales qui constituent la principale augmentation. (*Aide Institutions spéc. Handicapés ou inadaptés*)

Concernant les transports et communications, le dépassement de CHF 89'875.- sur les routes et éclairage provient essentiellement des coûts engendrés par la réfection de la route cantonale à charge de la commune (CHF 75'700.-).

Pour le port, le compte 660.314.3 entretien infrastructures périphérique comprend les charges de grutage suite aux dégâts survenus sur les bateaux en hivernage, charges qui ont été refacturées et figurent sous le compte 660.436.0.

Le dépassement des frais d'entretien de l'adduction d'eau de CHF 64'041.45 (c.700.314.0) provient notamment du changement des conduites lors de la réfection de la route cantonale (CHF 12'932.20), de l'adduction d'eau en Crevel liée au projet du centre sportif (CHF 17'641.60) et de la mise en conformité PIEP du secteur de Vaularbel (CHF 56'302.45). Ces travaux ont été menés conjointement aux projets d'investissement et de réfection de la route cantonale.

La diminution des recettes en 2018 liée à la consommation d'eau et épuration provient du décalage dans la distribution des cartes de relevé d'eau. En 2017, les cartes de relevé ont été transmises en octobre tandis qu'en 2018 en août déjà. Le retard dans la distribution des cartes 2017 dû à la fusion des deux communes a engendré ce décalage. La moyenne des deux exercices reste supérieure au montant budgété.

Concernant la protection des eaux, le dépassement des frais d'entretien de CHF 40'046.35 (c.710.314.0) provient notamment du changement des conduites lors de la réfection de la route cantonale (CHF 19'604.85), du curage des conduites sur la route du Port suite aux fortes intempéries (CHF 17'713.10) et des réparations et maintenances suite aux pannes successives sur les deux STEP (CHF 15'532.05).

Le mât et l'éclairage de la déchetterie ont été changés et le surcoût de plus de CHF 8'000.- a été annoncé à la commission financière.

Les charges des déchets verts correspondent à la réalité des déchets verts déposés.

Il a été décidé de ne procéder à aucune dissolution de la réserve "Déchetterie" car les produits encaissés couvrent plus de 77% des charges de l'exercice 2018.

Dans le cadre de l'amnistie fiscale lancée par le canton dès 2010, la commune a pu percevoir en 2018 plus de CHF 160'000.- de rappel d'impôt.

L'amortissement et le bon renouvellement des taux d'intérêts sur les différents emprunts arrivant à échéance en 2018 ont permis une économie substantielle d'environ CHF 30'000.- pour 2018.

Les comptes de fonctionnement 2018 sont clos avec des revenus s'élevant à CHF 11'233'612.91, des charges se montant à CHF 11'231'294.- et présentent un bénéfice de CHF 2'318.72

Les dépenses de biens, services et marchandises présentent un léger dépassement de CHF 41'753.30 ce qui correspond à 1,6%.

Si les charges liées cantonales augmentent, vous constatez que les charges liées aux associations de communes restent stables. La seule façon d'influencer les charges liées est notre participation aux différents comités d'associations de communes.

Les frais liés à la dette diminuent car les taux d'intérêt sont actuellement très bas et permettent des renouvellements d'emprunt à de meilleurs taux.

- Les charges liées représentent près de la moitié des dépenses communales avec 46%
- Les charges de personnel représentent 16% des dépenses
- Les intérêts passifs et les amortissements 11%
- Les achats de biens, services et marchandises, dépenses sur lesquelles nous avons le contrôle, ne représentent que 27% des charges communales

En résumé, les principales différences avec le budget proviennent :

1. Des produits supplémentaires provenant des impôts variables pour CHF 756'000.-
2. Des produits supplémentaires provenant des activités du port pour CHF 75'000.-
3. Des dépassements de charges sur le compte entretien des routes pour CHF 89'000.-

4. Du dépassement des charges liées pour 65'000.-
5. De la non utilisation de l'intégralité de certains budgets, principalement du port à hauteur de CHF 131'000.-
6. Et de l'économie de CHF 43'000.- sur le renouvellement des emprunts ou des coûts des nouveaux emprunts.

Ces 6 points expliquent une différence de CHF 851'000.- sur une différence effective de CHF 889'000.- sur le budget et permettent de réaliser des amortissements supplémentaires à hauteur de CHF 776'128.-.

2.2 Comptes des investissements

Les trois investissements suivants création d'un centre sportif «En Crevel», rénovation du bâtiment du tennis avec aménagement des terrains du skater et du foot et les collecteurs de la route de Vaularbel et du chemin des Condémines sont clos.

Une analyse de ces investissements a déjà été transmise à la commission financière et vous sera présentée dans les informations du Conseil communal.

- La création d'un centre sportif «En Crevel» se termine avec des dépenses de CHF 1'818'774.20 ce qui est inférieur de CHF 9'225.80 au crédit voté.
- La rénovation du bâtiment du tennis avec aménagement des terrains du skater et du foot est bouclée par une dépense de CHF 221'065.95, soit un dépassement de CHF 65.95.
- L'aménagement du giratoire, la réfection de la piste cyclable vers la Bergerie, la réfection du chemin des Grèves phase 2 sont en cours de réalisation et la situation intermédiaire est commentée sur le document des comptes.

Les collecteurs de la route de Vaularbel et du chemin des Condémines se terminent avec un dépassement de CHF 52'677.35 sur un budget de CHF 831'000.- ce qui correspond à 6,3%. Ce dépassement provient des travaux de recherches de raccordements, de la construction d'un accès provisoire entre Vaularbel et les Coûtes et des conventions d'emprise de terrain dans le cadre du permis de construire des nouvelles constructions.

La création d'un jardin du souvenir, les frais d'études d'assainissement du site pollué de la Rochette, l'acquisition de deux parcelles agricoles et la réfection de la lucarne du bâtiment de la route d'Yverdon 331 sont clos et ont déjà fait l'objet d'informations lors de précédentes séances.

Un grand merci à M. François Guerry, boursier communal, pour l'excellent travail effectué.

2.3 Rapport de la commission financière

Le Président passe la parole au président de la commission financière, **M. Daniel Chanez**, pour la présentation de son rapport.

« Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie les 7 et 8 mai 2019 afin d'examiner les comptes 2018. Messieurs Bernard Pochon, Conseiller communal et François Guerry, Boursier communal, ont présenté les comptes et répondu à toutes nos questions.

Pour la première fois depuis le début de cette législature, nous avons pu comparer des années complètes, ultérieures à la fusion. La lisibilité s'en trouve considérablement facilitée.

Le résultat de l'année dernière présente un bénéfice de CHF 2'318.70. Nous pouvons bien sûr être satisfaits de ce résultat, mais celui-ci ne doit pas occulter la réalité. En effet, nous observons une constante augmentation des charges liées, pour lesquelles la Commune n'a pas ou peu d'influence. Il est dès lors important de travailler les postes sur lesquels la Commune dispose encore d'une marge de manœuvre. Un potentiel existe et le Conseil communal y travaille déjà.

En 2018, nous avons également profité de rentrées fiscales supplémentaires et de la bonne situation sur le marché des taux. Personne ne peut prédire l'évolution future et la prudence reste de mise.

La Commission financière propose ainsi au Conseil général d'accepter les comptes 2018. »

Le président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion.

M. Florian Monney demande une précision au point 720.314.0 frais d'entretien de la déchetterie, concernant le mât qui a été changé suite à un dégât causé par une entreprise (selon les informations en sa possession), est-ce qu'un remboursement de la part de cette entreprise a-t-il eu lieu ?

Réponse de **Mme Pascale Arnold**, pas de remboursement demandé, car la preuve était difficile à prouver. Cela n'a pas été possible de prouver quelle personne avait commis le dégât, car ce mât a subi plusieurs impacts à différents endroits.

M. Monney réplique que cela semblait assez clair de pouvoir déterminer le responsable étant donné qu'une seule benne est située à proximité.

Mme Arnold rajoute qu'il y a eu plusieurs fois des redressements de ce mât.

M. Monney se satisfait de cette réponse.

M. Pierre Morax a une question à propos de la forêt, il y a des charges liées de CHF 19'000.-, cela ne bouge pas, mais par contre entretien forêts et routes forestières, M. Morax étant utilisateur fréquent de ces chemins, se demande dans quelle mesure ces chemins ont été refaits et/ou consolidés.

Réponse de **M. Fabien Monney** n'a malheureusement pas tous les montants en tête, mais une réponse lui sera apportée ultérieurement.

M. Morax demande comment cela fonctionne à propos des charges liées ?

Réponse de **M. Monney**, les charges liées sont la participation à la corporation forestière d'Estavayer.

M. Morax dit que quelques grosses coupes ont été faites.

M. Monney réplique que la commune paie un forfait à l'hectare (CHF 157.-/h), par rapport aux surfaces de forêts communales. Les travaux sont ensuite effectués par rapport à une planification et ce montant n'évolue quasiment jamais.

M. Morax l'espère.

M. Monney répond que c'est l'avantage d'être en corporation.

2.4 Approbation des comptes 2018

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

«Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent les comptes 2018, sont priés de lever la main».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Les comptes 2018 sont approuvés par 29 voix.

3. Approbation des modifications du règlement scolaire de la commune de Cheyres-Châbles

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le président passe la parole à **Mme Dominique Rosset Blanc** pour la présentation de cet objet.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le règlement scolaire doit impérativement mentionner les matinées et les après-midis de congé des 1H et 2H. Pas question d'y apporter des modifications sans que ces dernières figurent expressément dans le règlement communal. Cette obligation imposée par le canton permet de garantir aux familles la connaissance des horaires et celle de l'organisation scolaire de leurs enfants.

Notre règlement scolaire a été adopté par vous le 19 mars 2018. Y sont mentionnés à l'article 7 les horaires des 1H et 2H tels qu'ils étaient suivis et tels qu'ils sont encore aujourd'hui en vigueur. Pour ceux qui n'ont pas d'enfants dans ces degrés, je précise que les 1H et 2H partagent les mêmes classes ainsi que certaines plages scolaires tout en ayant aussi des plages spécifiques 1 ou 2H.

Ce printemps, une réflexion menée par les enseignantes, la responsable d'établissement et l'inspecteur scolaire a abouti à ce constat : le rythme biologique des 1H (âgés de 4 ans) serait mieux respecté avec des matinées d'école et des après-midis de congé permettant à ceux qui la pratiquent encore de faire la sieste. De plus, l'école en matinée permettrait aux 1H de partager avec les 2H des cours de gym dans la salle de sport. Quant aux 2H, ils bénéficieraient avec ce nouvel horaire d'un jour de congé entier, le mercredi, une pause bienvenue dans la semaine. Ces modifications figurent en jaune dans le document que vous avez reçu. Elles respectent la durée imposée du temps de classe hebdomadaire des élèves. Validées par l'inspecteur scolaire et par le service juridique de la DICS, elles n'entraînent aucunement l'annulation de notre règlement scolaire actuel mais modifient simplement les mentions indiquées à l'article 7. C'est plus pédagogique que juridique.

Pour ces raisons, le Conseil communal vous demande de ratifier les modifications des demi-jours de congé des 1H et 2H figurant dans le règlement scolaire communal. »

Le président remercie Mme Rosset Blanc et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent les modifications du règlement scolaire de la commune de Cheyres-Châbles, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Les modifications du règlement scolaire de la commune de Cheyres-Châbles sont acceptées par 29 voix.

4. Approbation des nouveaux statuts de l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau potable des communes vaudoises et fribourgeoises de la région des tunnels d'Arrissoules et des Bruyères (ARRIBRU)

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le président passe la parole à **M. Christian Cornioley** pour la présentation de cet objet.

M. Cornioley se demandait comment présenter ces 36 articles, il tient à remercier le travail des anciens qui ont créé cette association.

En clair, la commune de Cheyres-Châbles en qualité de membre à part entière de l'ARRIBRU doit avaliser la révision des statuts de l'ARRIBRU après mise en consultation de ceux-ci auprès des administrations cantonales vaudoises et fribourgeoises et acceptation par l'assemblée des délégués le 5 décembre 2018 à Estavayer-le-Lac. Lorsque lecture de cela est faite, nous pourrions croire que c'est déjà fait. Alors c'est compliqué de valider ce genre d'adaptation. M. Cornioley, après consultation auprès d'un Conseiller, a décidé de rassurer tout le monde sur ces modifications, donc ces 36 articles ont tous pu être lus et étudiés avant cette assemblée, ainsi que tous ces documents annexes.

En clair, les modifications apportées découlent de la fusion de communes survenues récemment, les six communes mentionnées dans les statuts de 2006, sont désormais au nombre de cinq. Cela entraîne une adaptation de la représentativité de chaque commune et des clés de répartition. Sur le fond, il n'y a rien qui a changé.

Le Conseil communal demande à l'assemblée de valider ces statuts.

Le président remercie M. Christian Cornioley et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent les nouveaux statuts de l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau potable des communes vaudoises et fribourgeoises de la région des tunnels d'Arrissoules et des Bruyères (ARRIBRU), lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Les nouveaux statuts de l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau potable des communes vaudoises et fribourgeoises de la région des tunnels d'Arrissoules et des Bruyères (ARRIBRU) sont acceptés par 29 voix.

5. Installation de défibrillateurs avec crédit y relatif

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Le président passe la parole à **M. Bernard Pochon** pour la présentation de cet objet.

Contexte

Suite aux demandes transmises à notre capitaine, M. Curty, nous vous présentons le projet d'implantation de défibrillateurs sur le territoire communal.

En Suisse, une personne décède d'un arrêt cardiaque toutes les 90 minutes. Le taux de survie préhospitalier se situe entre 3 et 5%.

Depuis 2005, le canton du Tessin a :

- créé un réseau cantonal de premiers répondants volontaires,
- mis en place une application pour smartphone et
- répertorié la localisation des défibrillateurs.

Son taux de survie dépasse actuellement les 50% pour les patients en fibrillation. En 2016, le canton de Fribourg a décidé de mettre en œuvre un réseau cantonal.

Actuellement, on trouve 6 défibrillateurs à Estavayer, 2 à Cugy, 14 à Yverdon, plus de 300 dans le canton de Fribourg.

Suite à une vision locale avec M. Christophe Roulin de la Fondation First Responders, anciennement Fribourg Cœur, M. Laurent Pedroli du CSU-nvb, 3 sites d'implantation ont été retenus selon des critères de fréquentation et d'accessibilité, à savoir :

- Plage communale
- Grande salle Châbles
- Grande salle Cheyres

Suite aux offres reçues, l'appareil proposé est le Cardiac Science Powerheart G5 avec sa boîte Aprobox de l'entreprise Aprotect. Non seulement il est très concurrentiel, mais il est également recommandé par la Fondation First Responders.

Le défibrillateur ne suffit pas à sauver une vie. Il faut une personne qui soit alertée et qui sache l'utiliser. C'est pourquoi une formation sera proposée aux personnes travaillant à la Commune ou dans les entreprises touristiques. La formation se fera sur base volontaire. Chaque personne sera libre de suivre le cours et aucune obligation de s'inscrire comme Premier Répondant ne sera exigée. Le coût de cette formation de 4 heures est de CHF 100.- par personne.

Personnel communal :	17
CSP :	40
Corps enseignant :	22
Entreprises navales :	5
Personnel hôtelier :	12
Total :	96

La partie du budget non utilisée par la formation des personnes mentionnées pourrait être attribuées à la formation des habitants de la commune qui le désirent.

Planning

Commande en juin.

Pose et mise en service en juin-juillet.

Cours de formation de juin à décembre.

A noter encore que les frais de maintenance s'élèvent à CHF 1'030.- pour les 3 appareils.

Le Conseil communal vous demande l'octroi d'un crédit de CHF 24'000.- pour l'installation de 3 défibrillateurs et la formation de premiers répondants.

Les coûts seront financés par les liquidités courantes.

Le président remercie M. Pochon et passe la parole à **M. Ludovic Sauteur**, secrétaire de la commission financière pour la lecture de leur rapport :

« Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 7 mai 2019 pour étudier cette demande. Monsieur Bernard Pochon, Conseiller communal, nous a présenté le dossier.

Plusieurs offres ont été demandées et évaluées par le Conseil communal. A titre informatif, les frais de maintenance se montent à CHF 1'030.- pour l'ensemble des 3 appareils, en garantie sur une période de 8 ans. Actuellement, le Canton ne prévoit aucun subventionnement pour ce genre d'équipement.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 24'000.- (TTC), financé par les liquidités communales, dont CHF 15'000.- par la dissolution de la réserve Equipement Grand Port. »

Le président remercie M. Sauteur et ouvre la discussion.

M. Brülhart apporte une précision par rapport au corps des sapeurs-pompiers, est-ce inclus dans leur formation ?

M. Pochon répond que l'utilisation des défibrillateurs n'est pas comprise dans la formation des sapeurs-pompiers.

M. Raphaël Balestra ajoute une précision, au sein du corps des sapeurs-pompiers, quelques personnes sont formées, mais à titre privé. Il ajoute également qu'un des membres des sapeurs-pompiers est instructeur pour ces formations-là. Cela pourrait être intéressant pour la commune.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent l'installation de défibrillateurs avec crédit y relatif, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

L'installation de défibrillateurs avec crédit y relatif est acceptée par 29 voix.

6. Remise à niveau du portique du port avec crédit y relatif

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Le président passe la parole à **M. Bernard Pochon** pour la présentation de cet objet.

Le portique est une pièce maîtresse du port. C'est un véhicule qui demande un suivi et une sécurité maximum. Il soulève des bateaux jusqu'à 32 tonnes avec des personnes à proximité.

Le portique a été acheté en 2006 pour le prix de CHF 344'000.-. Après plus de dix ans de service, toujours à l'extérieur à la merci de la météo, une panne est survenue l'automne passé et a demandé un arrêt d'exploitation et des réparations d'urgence. Comme tout véhicule de cet âge, une révision complète s'impose.

Il s'agit premièrement de faire les travaux nécessaires à la remise à niveau du portique et d'effectuer les contrôles de sécurité.

Par la suite, établir un plan de maintenance et de contrôle de sécurité, et conclure un contrat de maintenance avec une seule entreprise qui rendra un rapport annuel.

Les travaux porteront sur le moteur, le remplacement de l'huile par une huile bio, la réfection d'une partie du système hydraulique, la réfection d'une partie du système électrique et de la réfection des systèmes de chaînes et de câbles.

Il a été difficile d'obtenir une deuxième offre dans ce marché de niche. Néanmoins, une deuxième offre nous est parvenue et demande une analyse plus approfondie, mais une diminution importante du crédit demandé est probable.

Nous avons transmis les deux offres à la commission financière qui sera informée de l'évolution des travaux.

Le Conseil communal vous demande l'octroi d'un crédit de CHF 60'000.- pour la mise à niveau du portique du port.

Les coûts seront financés par les liquidités courantes et l'utilisation partielle de la réserve Portique qui se monte à CHF 112'500.-.

Le président remercie M. Bernard Pochon et passe la parole à **M. Daniel Chanez**, président de la commission financière pour la lecture de leur rapport :

« Mesdames, Messieurs,

La Commission financière a examiné cette demande le 7 mai 2019. Le dossier a été présenté par Monsieur Bernard Pochon, Conseiller communal.

Le portique génère chaque année plusieurs dizaines de milliers de francs d'entrées financières pour la Commune. Il est important que celui-ci soit en parfait état de fonctionnement, également pour des raisons évidentes de sécurité. A signaler encore qu'il s'agit là d'un marché très spécifique, et qu'il a été difficile de trouver plusieurs offres comparatives.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 60'000.- (TTC), financé par les liquidités communales, dont une utilisation partielle de la réserve Portique. »

Le président remercie M. Chanez et ouvre la discussion.

M. Florian Monney s'étonne qu'il n'y ait pas d'obligation d'entretien annuel sur ce type d'engin. En principe, tous les engins de levage ont cette obligation. M. Monney est très étonné que pendant 13 ans, rien ou très peu n'a été fait, mais cela ne va pas changer le montant à mettre. C'est au niveau sécurité que M. Monney s'étonne.

Avoir deux offres comparatives c'est bien, mais lorsqu'il y a une grosse différence de prix, M. Monney pense que cela mérite une étude vraiment détaillée de savoir ce qui va être fait. Parce que faire une réparation à moitié cette année et refaire une autre moitié dans deux ans, cela ne sera pas forcément le top.

M. Pochon répond que des contrôles ont été effectués, le problème qu'il y a eu sur le portique c'est qu'il y a beaucoup d'entreprises qui s'occupaient que d'une partie du portique. Avec cela, nous n'avons jamais de vision globale du véhicule. Une maintenance était faite, mais pas avec une vision globale et c'est pour cela qu'il faut maintenant réduire le nombre d'entreprises intervenantes sur cet engin, dans le but d'avoir cette vision globale, également avec un cahier des maintenances qui permettra de budgéter les coûts à l'avance. Ensuite, la grosse différence entre les deux offres demande à être bien étudiée. M. Pochon a remarqué qu'une entreprise change

tous les systèmes. Tandis que l'autre entreprise regarde les points qui sont à changer. Il précise également que l'entreprise qui a donné l'offre la plus élevée, d'autres communes portuaires ont connues le même problème. Cette entreprise est un peu monopolistique et n'a pas peur de gonfler les prix.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la remise à niveau du portique du port avec crédit y relatif, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La remise à niveau du portique du port avec crédit y relatif est acceptée par 29 voix.

7. Remplacement du système de chauffage de la grande salle à Cheyres avec crédit y relatif

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?

Le président passe la parole à **Mme Dominique Rosset Blanc** pour la présentation de cet objet.

Depuis décembre 2018, la chaudière de la Grande salle de Cheyres a connu de fréquentes pannes qui ont pu être à chaque fois réparées. Mais, dès février de cette année, les pannes se sont doublées de fuites d'eau dues à une fissure au fond de la chaudière. Diverses interventions du chauffagiste ont toutefois permis de la maintenir en activité. En mars, un colmatage de la fissure a été tenté : il a effectivement rallongé de quelques semaines la durée de la chaudière mais les fuites sont réapparues de plus belle. La chaudière rendait l'âme, ce qui n'était pas prévisible vu qu'elle a moins de 15 ans. Du moment que nous arrivions à la fin de la période de froid (on ne s'attendait pas à un mois de mai si frisquet), nous avons pris la décision de ne pas faire les frais d'un nouveau colmatage, éphémère et de toute évidence inutile. Un système électrique a été installé sur le boiler afin de garantir de l'eau chaude. Mais le constat était clair : la chaudière était définitivement hors d'usage.

Nous avons alors étudié diverses solutions de remplacement, sachant que nous avons un délai impératif à fin avril pour constituer un dossier crédible à votre intention. Il nous fallait collecter des informations sur les solutions de chaudière envisageables, les comparer entre elles, s'assurer que l'espace en sous-sol était conforme et utilisable et, enfin, demander des offres pour chiffrer le projet.

Nous n'avons pas agi dans la précipitation mais, incontestablement, dans l'urgence d'une solution à trouver et à vous proposer.

Si, d'un point de vue strictement financier et dans un esprit d'économies, le remplacement de la chaudière par une chaudière comparable, à mazout, aurait été favorable, la loi sur l'énergie, en vigueur depuis août 2013, souligne les « devoirs de l'Etat et des communes » en matière de recours aux énergies renouvelables et, dans son article 5, leur devoir d'exemplarité, d'autant plus si les solutions pratiques et techniques existent – ce qui est le cas ici. En regard de la loi, remplacer le mazout par une solution mazout n'est pas justifiable. En regard des enjeux environnementaux et des inquiétudes suscitées par les changements climatiques, elle ne l'est pas non plus.

Nous avons déjà en notre possession le rapport d'études Planair, commandé par la commune de Cheyres fin 2013 dans le cadre du plan communal des énergies, qui porte sur la faisabilité d'un chauffage à distance pour alimenter les divers bâtiments communaux du centre village. Ce rapport nous conforte dans notre position de dimensionner le système de chauffage choisi seulement pour la grande salle.

Lecture de l'extrait : « *Il faut également noter les avantages suivants pour une solution à bois :*

- *L'assurance d'avoir un coût de l'énergie plus stable dans les années à venir,*
- *Une diminution de la dépendance aux énergies fossiles et un meilleur bilan environnemental,*
- *Une solution à plaquettes permet une valorisation des forêts environnantes et la création d'emplois locaux pour organiser la filière d'approvisionnement.*

Préconisations Planair :

Un réseau de chaleur au bois reliant le bâtiment de la grande salle communale et le futur bâtiment est envisageable. Il serait cependant judicieux de considérer une solution alternative avec un chauffage individuel dans chacun des trois bâtiments (grande salle, école primaire, futur bâtiment). En effet, les faibles consommations d'un futur bâtiment répondant aux normes Minergie P ainsi que la longueur des conduites ne permettent pas d'utiliser le réseau de manière économiquement optimale. »

Dans l'optique de développement durable, le Conseil communal a donc saisi l'opportunité d'investir sur un système de chauffage à long terme qui implique un changement de chaudière ainsi qu'un aménagement des locaux de stockage.

Nous avons comparé le système de chauffage aux pellets et celui aux plaquettes forestières (copeaux). Ces variantes nécessitent toutes les deux des adaptations des locaux de la chaufferie et du local de stockage. Ces modifications sont faisables : la taille des locaux est suffisante.

La solution des plaquettes forestières nous a semblé préférable :

- Notre commune fait partie de la Corporation forestière qui peut nous assurer la livraison de bois local
- Après analyse des lieux, il apparaît que les plaquettes forestières pourront être « soufflées » à l'intérieur du local de stockage : il ne sera donc pas nécessaire de creuser une fosse d'accès pour procéder au remplissage – ce qui est un net avantage en termes d'aménagements
- Les coûts des copeaux au kW/énergie sont inférieurs à ceux des pellets : env. 5,9 cts contre 7 à 7,5 cts pour les pellets et 11 pour le mazout. On estime à 5'000.- le coût annuel du « carburant » copeaux.
A titre de comparaison, la consommation annuelle de mazout de la salle est de 8'000 litres.

Données techniques :

- Travaux préparatoires (avec notamment perçage d'une porte d'accès, vidange du mazout, dégazage et démontage de la citerne et de la chaudière, taxes d'évacuation)
- Aménagement du local de stockage (construction de murs intérieurs avec porte d'accès, ouvertures sur l'extérieur pour aération et remplissage par soufflerie)
- Réaménagement du local de chaudière avec passage du conduit à copeaux depuis le local de stockage
- Achat et installation de la chaudière et boiler
- Adaptation de la cheminée et de l'installation électrique, isolation

- Frais secondaires (taxes, enquête restreinte, honoraires d'architecte, divers et imprévus)

Des demandes d'offre sont en cours.

Trois offres concernent l'achat et installation du système de chauffage en lui-même.

Deux offres concernent les travaux de maçonnerie et aménagement des locaux.

Toutes les offres ne nous sont pas encore parvenues ce jour.

Sandrine Rossel, architecte, nous a cependant remis un inventaire des postes et des coûts estimatifs dont certains sont déjà confirmés.

Ceux-ci se montent à 130'000.- répartis ainsi :

Travaux préparatoires (démolition, démontage citerne, évacuation +taxes liées)	CHF	20'000.-
Aménagement des locaux, aménagements intérieurs (maçonnerie, revêtement des sols, portes, électricité...)	CHF	26'000.-
Achat et installation du système de chauffage	CHF	65'000.-
Frais secondaires + honoraires + divers et imprévus (12'500.-)	<u>CHF</u>	<u>19'000.-</u>
 TOTAL HT	 CHF	 130'000.-
 TVA 7.7%	 <u>CHF</u>	 <u>10'000.-</u>
TOTAL TTC	CHF	140'000.-

Les gains à l'issue du projet sont réels : nous bénéficierons d'un système de chauffage des locaux et de l'eau à la grande salle basé sur une énergie renouvelable et locale

Voici quelques informations complémentaires :

- Le projet de remplacement du chauffage nécessite une enquête restreinte
- Les délais de livraison sont de 8 semaines
- Ce remplacement n'aura aucun impact sur l'extérieur du bâtiment
- Il est compatible avec l'installation ultérieure éventuelle de panneaux solaires pour fournir l'eau chaude

Le Conseil communal vous demande l'octroi d'un crédit de 140'000.- pour le remplacement du système de chauffage de la Grande salle de Cheyres, désormais inutilisable, par un système de chaudière à plaquettes forestières (copeaux). Les coûts seront financés par les liquidités courantes.

Le président remercie Mme Rosset Blanc et passe la parole à **M. Ludovic Sauteur**, secrétaire de la commission financière pour la lecture de leur rapport :

« Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est rencontrée en date du 7 mai 2019 pour examiner cette demande. Madame Dominique Rosset Blanc, Conseillère communale, nous a présenté le dossier.

La chaudière étant définitivement hors d'usage, nous sommes actuellement confrontés à une situation d'urgence. Différentes alternatives ont néanmoins été examinées et c'est un système de chauffage aux plaquettes forestières (copeaux) qui a été retenu. Outre l'investissement dans un système d'énergie durable, c'est également l'économie locale qui en profitera, via la Corporation forestière.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 140'000.- (TTC), financé par les liquidités courantes. »

Le président remercie M. Sauter et ouvre la discussion.

M. Daniel Märki fait part d'une remarque au préalable avant de poser sa question. Même si Mme Rosset Blanc présente cette solution qui ne serait pas posée dans la précipitation, pour sa part il estime qu'il y a quand-même une certaine précipitation. D'une part c'est un montant important, on parle de CHF 140'000.- pour une solution locale, sur un seul bâtiment, d'un changement d'agent énergétique. Le deuxième élément, malgré tout, nous avons un bâtiment qui est concerné, il y a à quelques dizaines de mètres un bâtiment qui est identique également chauffé au mazout. Nous pouvons donc aussi imaginer que s'il advient le même problème, nous nous retrouvons face à un même investissement. Par rapport à d'autres bâtiments qui pourraient se joindre dans un futur relativement proche, il y ait d'autres bâtiments à chauffer, M. Märki trouve finalement que cette solution ne résout qu'un problème à un moment donné.

M. Märki demande s'il n'était pas possible d'avoir une solution temporaire qui puisse fonctionner encore, voire même avec le remplacement de la chaudière, le temps de mettre sur pied une commission qui puisse étudier différentes possibilités à géométrie variable peut-être pour un bâtiment ou plusieurs et aussi proposer différents agents énergétiques. Dans ce dossier, nous avons parlé de pellets, copeaux, éventuellement de panneaux solaires, il y aurait peut-être aussi la géothermie qui peut entrer en ligne de compte. Y a-t-il une possibilité de gagner un petit peu de temps, le temps de réfléchir à une solution.

Mme Rosset Blanc explique que la réflexion a été faite dans un premier temps ce printemps, n'oublions pas que le rapport Planair existe et qu'il nous a donné des indications sur la manière de concevoir les choses, l'idée d'un chauffage à plusieurs bâtiments ne semblait pas être très valable dans la mesure où les énergies se perdent entre les locaux.

Par rapport à la géothermie, elle a été écartée car dans un bâtiment comme la grande salle, avec l'inertie qu'il y a, les besoins qui sont très variables, cette solution n'était pas envisageable, favorable. Dans la perception du Conseil communal, il voyait une chose très différente, entre ce qui va se passer prochainement ici entre la ferme communale et ce chauffage ici qui est énergivore, c'est un dossier où une réflexion globale va être menée.

M. Patrick Pillonel estime que le projet a été mal mené, à son avis la chaudière pète, on la change direct. Une étude sur plusieurs bâtiments doit être faite, il y a aux alentours plusieurs immeubles, nous devons voir plus loin que de mettre CHF 140'000.- pour un seul bâtiment. Maintenant techniquement comment faire pour revenir en arrière et changer la chaudière vu que Fribourg est averti, il ne sait pas comment cela peut se faire. M. Pillonel estime qu'il faut commander une chaudière pour CHF 35'000.- et c'est liquidé, ceci afin de réfléchir et de monter cette commission.

Mme Rosset Blanc, qui n'est pas seule à décider, se voit très mal remplacer une chaudière à mazout par une autre chaudière à mazout, d'autant que nous n'en n'avons pas le droit. Légalement nous n'avons pas le droit.

M. Pillonel rétorque qu'il faut juste leur dire que nous sommes en train d'étudier un concept avec plusieurs bâtiments et cela va passer. C'est une mesure d'urgence, la chaudière a pété après 13 ans ce qui n'est pas normal, mais ma foi elle est cassée, on la change. M. Pillonel estime que nous devons voir à chaque fois plus loin.

Mme Rosset Blanc voit aussi plus loin, en disant qu'un système à énergie renouvelable c'est aussi plus loin, et qu'une grosse partie des investissements pour ce projet-là ce n'est pas une chaudière qui serait à copeaux ou à plaquettes, c'est surtout l'aménagement d'un sous-sol qui permet

ultérieurement de relier plusieurs bâtiments, le local de stockage existerait et pas seulement pour la grande salle.

M. Louis Bersier informe qu'il est vrai qu'en 2013 il y a eu ce rapport Planair, cela fait déjà six ans, les choses évoluent très vite en matière de chauffage. M. Bersier est déçu, faisant partie de la commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie, cette commission n'a jamais été contactée à ce propos, elle a siégé une fois par mois depuis janvier. Durant ces séances, la commission a parlé d'énergie, elle essaie d'aménager des plans, et en aucun cas, ce changement de chaudière n'a été abordé durant ces séances. La commission a été informée de ce projet, par le biais de Mme Prébandier, le 22 mai dernier. Ce qui est tard, la commission n'a donc pris aucune décision, nous parlons de chauffage à copeaux, qui par rapport à du bois, n'est pas idéal, selon l'avis de M. Bersier. Actuellement, il existe des chaudières à pellets, qui comparativement, aux pompes à chaleur, chaudière à gaz, etc... donnent de meilleurs résultats.

L'information que **Mme Rosset Blanc** a reçue, les copeaux étaient meilleurs que les pellets. Elle suppose que cela dépend de qui donne l'information.

Au fait que la commission n'ait pas été informée, c'est un mea-culpa collectif.

M. Philippe Rapo rejoint les avis ci-dessus. Il ne comprend pas pourquoi cette chaudière n'a pas été changée immédiatement, c'était l'hiver, il faisait très froid dans les locaux. Il trouve que c'est vraiment dommage.

Mme Angélique Gander souhaite connaître l'année de construction de la salle communale de Cheyres, ainsi que l'année de rénovation et savoir si l'isolation actuelle est en ordre, parce que nous parlons de projet Minergie, elle salue l'idée, mais souhaite savoir où nous en étions par rapport à cela. Si nous investissons dans un chauffage, est-ce que le reste du bâtiment est aux normes ?

Mme Rosset Blanc peut difficilement répondre par rapport aux normes, la rénovation a eu lieu en 2010 et la construction en 1981. Lors de la rénovation, la chaudière ayant cinq ans, cette dimension n'a pas, de toute évidence, été prise en compte.

M. Louis Bersier donne une dernière petite remarque quand on parle de précipitation. L'année passée, nous avons inauguré le centre sportif, selon votre information, la loi des énergies est en vigueur depuis 2013, le centre sportif est équipé au gaz, qui n'est pas une énergie renouvelable, cherchez l'erreur !

M. Florian Monney précise qu'avec ce système de chauffage proposé, est-ce que dans le futur il y aurait une possibilité de chauffer l'école actuelle ?

Mme Rosset Blanc ne peut pas répondre à cette question. Il faudrait creuser la route pour pouvoir accéder au bâtiment de l'école et elle ne peut pas dire la perte d'énergie que cela engendrerait.

M. Florian Monney ne souhaite pas connaître cette perte d'énergie, mais plutôt la qualité du chauffage, est-ce que la qualité du chauffage permettrait de chauffer un deuxième bâtiment ?

Mme Rosset Blanc ne peut pas répondre.

M. Jonas Brühlhart souhaite connaître les autres alternatives étudiées, hormis les plaquettes ? Y-a-t-il eu d'autres alternatives envisagées ?

Mme Rosset Blanc rétorque que oui bien entendu, mais le Conseil communal n'a pas demandé de nouveau rapport.

M. Jonas Brülhart demande si une autre étude sur les énergies renouvelables a été faite hormis ce rapport de plaquettes ?

Réponse négative de **Mme Rosset Blanc**.

M. Brülhart pense que l'étude n'a pas été aboutie. Il explique que la géothermie a évolué et qu'il existe des systèmes performants. Il estime que le cercle aurait pu être élargi à d'autres secteurs.

M. Pierre Morax propose de renvoyer le projet, afin de l'étudier en ordre. Quitte à trouver une chaudière d'occasion et c'est réglé en attendant le projet. Il n'est pas d'accord d'investir CHF 20'000.- dans la maçonnerie pour diminuer la surface de la cave du bâtiment, alors que le local est fait et estime que 50 m³ de plaquettes ce n'est pas grand-chose.

M. Daniel Chanez rappelle que des enfants utilisent cette grande salle, l'hiver prochain elle sera froide. Il est clair que nous sommes devant le fait accompli, nous n'avons plus le choix de choisir cette décision. Il aurait fallu, comme tous les autres Conseillers l'ont soulevé, changer la chaudière directement sans avertir Fribourg. Car une fois que Fribourg est informé c'est terminé, nous ne pouvons plus rien faire, la loi est claire et nette. Chaque fois que la Commune veut changer un chauffage, elle se doit d'investir dans les énergies renouvelables. Vu que Fribourg est au courant, si vous décidez de faire autre chose que du renouvelable, nous allons au-delà de beaucoup de problèmes.

M. Louis Bersier précise que lors d'une séance d'aménagement du territoire et de l'énergie, nous avons été avertis que Fribourg n'avait pas été contacté. Est-ce vrai ou faux ?

Mme Krisztina Prébandier reconnaît tout d'abord l'erreur de communication avec la commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie.

Le service technique a déjà contacté la préfecture pour la démarche à faire pour ce changement de chaudière pour déterminer s'il s'agit d'une enquête simplifiée ou complète, donc Fribourg pas, mais la préfecture oui.

Mme Prébandier a juste une remarque en tant que responsable des énergies, éthiquement pour elle cela est inconcevable de faire un tour de manivelle en remplaçant vite par une autre chaudière et nous n'en parlons plus. Elle est totalement contre cette démarche, elle trouve que c'est une tricherie.

M. Daniel Chanez informe que lors de la séance de la commission financière, il leur a été certifié que Fribourg avait été averti. Il souhaite savoir si c'est juste ou pas, car les décisions ne seraient pas les mêmes.

M. Bernard Pillonel soulève que oui, nous avons un centre sportif avec du gaz, mais il y a aussi un bâtiment communal, le tennis, avec du gaz, il pense que nous avons le temps de choisir la bonne solution. De plus, pour délivrer les permis pour le centre sportif et le tennis, les dossiers ont circulé à Fribourg et cela a été accepté.

Mme Prébandier explique qu'elle a lu les lois sur les énergies et se souvient qu'une commune peut échapper à cette loi si elle peut prouver qu'elle n'a pas les moyens financiers pour du renouvelable. D'après ses informations, pour le gaz, ils ont fait une exception parce que le gaz passait par là.

M. Yves Chanez questionne si cela n'est pas possible de mettre un chauffage provisoire, il en existe, qui peut s'installer à l'extérieur, le temps d'avoir une réflexion. De plus, il trouve inadmissible que la commission n'ait pas été au courant de ce projet. Il serait donc bien que la commission se penche sur ce projet et qu'elle trouve une solution plus adéquate. Nous sommes de nouveau mis devant le fait accompli, nous n'avons quasi pas le choix. M. Chanez est sûr qu'il est possible de mettre une citerne externe en attendant d'avoir vraiment quelque chose qui tienne la route.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le remplacement du système de chauffage de la grande salle à Cheyres avec crédit y relatif, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 2 Avis contraire : 24 Abstention : 3

Le remplacement du système de chauffage de la grande salle à Cheyres avec crédit y relatif est refusé par 24 voix.

8. Réaménagement de la place de détente forestière au lieu-dit « Le Crêt » à Châbles avec crédit y relatif

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?

Le président demande à M. Jean-Luc Maendly de bien vouloir quitter la salle durant ce point.

M. Maendly quitte l'assemblée.

Le président passe la parole à **M. Fabien Monney** pour la présentation de cet objet.

« D'abord j'aimerais vous situer géographiquement l'emplacement de la place de détente pour ceux qui ne connaîtraient pas l'endroit que l'on appelle plus communément «La Crête» à Châbles.

La place de détente se situe à la limite de notre territoire que nous avons avec la Commune d'Estavayer, sur un promontoire rocheux.

La place de détente se situe sur le point haut du bois des Châtaigniers, à une altitude de 591 m.

Pour accéder à ce lieu de détente, il suffit de bifurquer à droite à la sortie du village de Châbles juste avant de descendre sur Font, de suivre la route de la Condémine sur env. 500 m puis d'emprunter le chemin forestier montant sur une centaine de mètres et vous y êtes.

Cette place forestière existe depuis plusieurs décennies.

Elle jouit d'un emplacement privilégié avec vue en direction de Font, sur le Lac de Neuchâtel et le Jura. Il s'agit de l'unique lieu de détente communal équipé et public situé en forêt à Châbles.

C'est un lieu idéal pour la détente ou pour passer un moment convivial entre amis ou en famille, à l'ombre de la forêt.

Pour la petite histoire, cet emplacement servait de lieu d'observation durant la dernière guerre.

Comme vous pouvez le constater, les aménagements ont fait leur temps et ne sont plus adaptés.

La commune souhaite redynamiser ce lieu pour améliorer son attractivité et mettre à disposition des habitants de notre commune une infrastructure adaptée aux besoins des usagers.

Le projet consiste au remplacement du mobilier vétuste et détérioré, à la sécurisation des lieux, à l'amélioration générale de la place de détente, le tout agrémenté par la construction d'un couvert. D'autres images figurent dans le message que vous avez reçu.

En résumé, il s'agit :

- de construire un couvert en bois*
- de poser un grillage de sécurité pour améliorer la sécurité des usagers à cause du ravin*
- de poser deux nouvelles tables en chêne, dont une sous le couvert*
- de poser 2 bancs avec dossiers sur la partie herbée*
- de poser un banc d'angle autour du foyer*
- de réfectionner le foyer en béton*
- d'installer un dispositif en fer forgé pour les grillades*
- d'installer un dispositif de tri des déchets*

Plusieurs demandes d'offres comparatives auprès d'entreprises locales et régionales ont été faites. Le choix des prestataires s'effectuera dès l'octroi du crédit par le législatif.

Le coût total du projet s'élève à CHF 50'000.-, TTC.

C'est le montant du crédit demandé ce soir.

Le projet sera financé par les liquidités communales. »

M. Monney a également une bonne nouvelle à annoncer ce soir, qui vient de lui être communiqué, raison pour laquelle elle n'a pas pu être jointe au dossier ; Cheyres-Châbles Tourisme participerait financièrement au projet pour un montant de CHF 5'000.-.

Ainsi, le Conseil communal demande au Conseil Général de bien vouloir lui octroyer un crédit de CHF 50'000.- (TTC), pour le réaménagement de la place de détente forestière au lieu-dit «le Crêt» à Châbles.

Le président remercie M. Monney et passe la parole à **M. Ludovic Sauteur**, secrétaire de la commission financière pour la lecture de leur rapport :

« Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 7 mai 2019 pour étudier cette demande. Monsieur Fabien Monney, Conseiller communal, nous a présenté le dossier.

Pour chaque poste, deux offres ont été demandées. La demande de crédit tenant systématiquement compte de l'offre la plus chère, le risque de dépassement est donc relativement restreint. Aucun approvisionnement en bois n'est prévu à l'heure actuelle.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 50'000.- (TTC), financé par les liquidités communales. »

Le président remercie M. Sauteur et ouvre la discussion.

M. Yves Chanez félicite M. Fabien Monney pour ce magnifique projet. Il s'étonne malgré tout du montant de CHF 9'500.- pour le géomètre et l'architecte.

M. Fabien Monney explique que les honoraires des géomètres et des architectes ne sont pas gratuits, il faut savoir que nous avons fait une demande préalable pour arriver à cette finalisation. Vu l'emplacement qui n'était pas cadastré, nous avons dû établir un plan de situation, qui a dû être

modifié au retour de l'enquête préalable, car le couvert initial était trop grand, il a dû être rabattu à une table, au lieu de deux. Il a fallu refaire une vision locale, refaire des plans...

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le réaménagement de la place de détente forestière au lieu-dit « Le Crêt » à Châbles avec crédit y relatif, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le réaménagement de la place de détente forestière au lieu-dit « Le Crêt » à Châbles avec crédit y relatif est accepté par 28 voix.

M. Maendly rejoint l'assemblée.

9. Achat pour le CSP d'un tonne-pompe avec crédit y relatif

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?

Le président passe la parole à **M. Pierre-Yves Dietlin** pour la présentation de cet objet.

« En préambule, j'aimerais vous remercier pour votre très nombreuse présence lors de la séance organisée en marge de la journée porte ouverte du CSP le 4 mai dernier. Cela démontre votre intérêt pour le sujet et cela vous a permis de constater que les pompiers d'aujourd'hui n'ont plus rien à voir avec ceux d'il y a vingt ans.

La nouvelle loi non plus d'ailleurs, je vous en ai déjà présenté les grandes lignes et vous les avez entendues de M. Carrard de l'ECAB. Ce dernier vous l'a dit: le Conseil d'Etat veut que les futures bases de départ soient conservées dans les communes ayant fait l'effort de s'équiper entièrement Frifire. Aujourd'hui, nous sommes la dernière commune sur les 39 prévues à ne pas respecter cette condition. L'ECAB se battra-t-elle pour nous si vous refusez le crédit? Je n'en sais rien, mais personnellement, j'en doute beaucoup. Sommes-nous archi-sûrs que nous serons base de départ? Non, mais imaginez-vous vraiment l'ECAB et le canton nous planter pareil couteau dans le dos?

Le prix d'achat du véhicule est de CHF 520'000.-, accessoires compris, et la subvention de 40 %. Comme nous achetons le tonne-pompe directement à l'ECAB, la facture finale sera de CHF 312'000.- TTC.

Comme pour le véhicule transporteur d'hommes acquis récemment, et puisque dans le futur c'est l'ECAB qui paiera les véhicules, nous disposons d'une convention de reprise. Amortissement de CHF 62'000.- la première année, puis CHF 22 à 23'000.- les années suivantes. Ces montants de reprise correspondent au montant que l'ECAB nous versera dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Donc, nous ne connaissons pas le coût final de l'opération pour la commune, puisque celui-ci dépend de la date d'entrée en vigueur de la loi. Vous avez dans le dossier et ici à l'écran les coûts effectifs en fonction de la date d'entrée en vigueur. Les calculs ont été faits en tenant compte de la livraison du tonne-pompe à fin juin de cette année.

Pour être complet sur les incidences financières, il faut aussi tenir compte des coûts liés annuels estimés à env. CHF 10'000.-:

- les frais d'entretien du tonne-pompe, supérieurs à ceux des deux engins qu'il remplacera pour environ CHF 3'000.-;*
- les frais de formation supplémentaires; le conducteur d'un tonne-pompe en est également le machiniste de la partie hydraulique lors des interventions. Les coûts supplémentaires sont estimés à CHF 3'000.-;*
- les frais de piquet. Nous les estimons à CHF 4'000.-, à raison de CHF 10.- par jour de semaine et CHF 25.- par week-end.*

Plusieurs raisons ont motivé le Conseil communal à vous demander ce crédit:

- techniquement tout d'abord, il s'agit de remplacer la motopompe de Cheyres qui date de 1963, qui n'a plus de pièces de rechange et qui devra impérativement être changé rapidement, et le Chevrolet de 1998 qui fait office de véhicule de chef d'intervention et qui contient les protections respiratoires, pour qui les pièces de rechange ne se trouvent qu'aux Etats-Unis. Le nouveau tonne-pompe remplit toutes les fonctions de ces deux engins. Plus personne dans aucun métier ne travaille avec des engins aussi vieux et obsolètes. Il est temps de donner un moyen moderne d'intervention à notre corps.

- je vous l'ai dit en préambule, l'acquisition de ce tonne-pompe nous assure d'être base de départ, puisque nous répondrons ainsi aux exigences initiales du Conseil d'Etat. Plus important encore, l'organisation sera décentralisée au niveau du district, qui fonctionnera selon toute vraisemblance en association de communes, de la même façon que les CO par exemple. Cela signifie qu'il faudra être présent au comité de l'association pour pouvoir peser sur les décisions; être base de départ nous assurera évidemment une place au niveau où se jouent vraiment ces décisions. Nous devons participer activement au développement de la Broye, n'oublions pas que notre commune est le troisième budget de la Broye et un contributeur majeur dans les charges liées régionales.

- depuis plusieurs années, nous formons et équipons notre corps, qui intervient en nombre et toujours en premier sur les sinistres, mais qui ne peut pas mener seul au bout son intervention, faute de véhicule adéquat. Le corps est prêt, donnons-lui de quoi travailler plus efficacement!

- notre corps a toutes les compétences requises pour assumer le lead lors d'une intervention. Le commandant est instructeur fédéral SP, faisant partie des 150 personnes en Suisse habilitées à former d'autres instructeurs. Ses compétences sont reconnues bien au-delà de notre commune. Nous devons en profiter.

Le corps comporte également: un instructeur militaire SP, deux urgentistes médicaux, un technicien-chimiste, des électriciens, des menuisiers, etc... nombre de compétences requises lors d'interventions diverses.

6 membres ont déjà le permis de conduire nécessaire au tonne-pompe, 4 le termineront cette année et 1 en 2020. 5 autres personnes sont à disposition pour le passer.

Par ailleurs, deux employés communaux (Florian Huguet, formation en cours, et Guillaume Gomonet incorporé depuis peu) disposeront du permis poids lourds, permettant ainsi d'assumer plus facilement les piquets les jours de semaine.

- sous l'impulsion du nouveau commandant, le corps s'est fortement dynamisé depuis 2017: 40 personnes le composent alors qu'ils n'étaient que 23 début 2017. Le lieutenant de préfet Bourqui, peu connu pour ses éloges, a mené il y a deux jours son inspection administrative. Il a été

impressionné par ce qu'il a vu, j'espère que vous l'avez été aussi lors de la présentation du corps le 4 mai.

- sur les 127 interventions depuis 2011, 40 concernaient des feux, soit 31 %. Cette année seulement, le corps est intervenu déjà 7 fois, dont 3 fois pour des feux. La moyenne nationale de 2017 est de 17 %. Nous expliquons ce risque accru sur notre commune par la vieillesse de notre parc immobilier. Relevons encore que nous avons deux secteurs particulièrement dangereux: le caravanning et le port.

Pour toutes ces raisons, le conseil communal vous demande de valider un crédit de CHF 312'000.- qui sera amorti comptablement à raison de CHF 62'000.- la première année, soit en 2020, puis CHF 22'000.- à 23'000.- les années suivantes.

Le paiement se fera par les liquidités, il n'y aura donc aucun frais d'intérêt en plus.

Et n'oubliez pas que l'ECAB nous rachètera le véhicule dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Le président remercie M. Dietlin et passe la parole à **M. Daniel Chanez**, président de la commission financière pour la lecture de leur rapport :

« Mesdames, Messieurs,

La Commission financière a examiné cette demande le 7 mai 2019. Le dossier a été présenté par Monsieur Pierre-Yves Dietlin, Syndic.

La demande de crédit porte essentiellement sur l'achat d'un véhicule pour un montant de CHF 312'000.- (subvention déduite), financé par les liquidités courantes.

Comme le dossier le mentionne également, un amortissement initial de CHF 62'000.- sera effectué en 2020, puis environ CHF 23'000.- pour les années suivantes, l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale n'étant actuellement pas arrêtée.

De plus, des coûts liés sont également à attendre. Ils ont été estimés à environ CHF 10'000.- par année. D'autres investissements à moyen terme ne sont pas à exclure (p. ex. nouveaux locaux, équipements supplémentaires, etc.).

Dans une vision à court terme et vu les incertitudes actuelles, la Commission financière se prononce défavorablement vis-à-vis de ce projet en raison des charges qui en découleront directement et indirectement.

Néanmoins, dans une vision à plus long terme, la Commission financière rend attentif le Conseil général qu'il est primordial de se prononcer sur la stratégie de son corps de sapeurs-pompiers et du rôle souhaité de notre Commune à l'avenir. Si cette volonté est manifeste, la Commission financière confirme que la Commune dispose actuellement des moyens financiers pour cet investissement. »

Le président remercie M. Chanez et ouvre la discussion.

M. Yves Chanez questionne par rapport au coût lié. Nous sommes d'accord, ce tonne-pompe fonctionne avec le CAFS, qui est de la mousse mélangée à de l'eau et de l'air. Combien faut-il de litres de CAFS dans le camion ? Quel est le prix du litre ? Cela ne nous a pas été communiqué.

M. Dietlin ne peut pas répondre à cette question.

M. Chanez rétorque que ce sont des charges liées, il souhaite vraiment avoir des réponses, car si le prix du litre est de CHF 2.- ou s'il est de CHF 20.-, ça change la donne et suivant le nombre de litres que nous devons mettre dans le camion, plus l'intervention, cela représente vite des montants.

M. Raphaël Balestra répond que le prix du litre est de CHF 3.-, sur le descriptif du camion, la citerne est de 100 litres, donc CHF 300.- le remplissage, sachant qu'avec du CAFS mélangé à de l'eau et à de l'air, nous multiplions le volume pour permettre d'intervenir ; ce qui permet qu'avec 2'000 litres d'arriver à plus de 10'000 litres d'agent d'extinction.

Il ne faut pas seulement réfléchir combien coûte le remplissage du camion, car à ce moment-là à chaque fois que nous sortons le camion, cela coûte de l'essence aussi. Il est bien clair que ces coûts sont là, qu'il faut y penser, mais à son avis ce n'est pas une chose qui est déterminante dans l'entretien de ce véhicule.

M. Chanez trouve dommage que cela ne se trouve pas dans les documents transmis.

M. Philippe Rapo était absent lors de la dernière séance d'information, il se permet de faire part de son analyse concernant cet investissement. Premièrement il aimerait saluer la performance des pompiers lors des portes ouvertes, il était sur place, il a pu voir leur manière de travailler lors d'interventions faites et d'autres qu'ils feront dans le futur pour protéger la population des dangers toujours plus fréquents qu'elle subit. Encore merci les pompiers, chapeau bas et merci !

Lors de cette journée porte ouverte, nous avons entendu parler du tonne-pompe dont nous parlons ce soir. Lors de cette journée, M. Rapo pensait visiter les locaux, mais il a également entendu beaucoup parler de ce tonne-pompe, c'est pourquoi il peut en parler ce soir. Pour résumer, le point positif que le Syndic a dit ; compétences du commandant qui est quand même instructeur fédéral SP, compétences des sapeurs, il y a des urgentistes, des techniciens dentistes, des électriciens, des menuisiers, il y a deux employés communaux qui ont le permis dont M. Florian Huguet, qui est déjà en cours de formation. Il y a six pompiers qui ont déjà le permis, on donnera un peu de travail au gens de la commune, ce qui est bien. Grâce à cela nous changerons celui de 1963 et de 1998 c'est bien. Notre commune est prévue comme future base selon les informations reçues, il ne sait pas par qui, mais nous serons dans les 39.

M. Rapo a trouvé quelques petits points négatifs tout de même, déjà la loi de l'ECAB, nous l'avons déjà dit, mais il aimerait bien y revenir, elle est en préparation pour une mise en œuvre pour 2021, mais plus vraisemblablement 2022, c'est ce que le Conseil communal met dans son projet. Nous ne connaissons donc pas la manière dont nous serons mangés.

Les interventions dans le camping, à son avis, comme il l'a entendu, elles seront quasi impossibles car les routes sont trop étroites et nous aurions au maximum 100 mètres d'intervention depuis l'engin, comme il l'a compris, mais peut-être se trompe-t-il ? Le responsable de l'ECAB M. Carrard, dit que le local actuel sera trop petit pour abriter les véhicules nécessaires à une base de départ. Nous pourrions peut-être utiliser le local des pompiers de Châbles ? Mais si cela n'est pas le cas, nous ne connaissons pas du tout le coût de la construction d'une nouvelle caserne. Toujours selon M. Carrard, lorsque la nouvelle loi de l'ECAB sera en vigueur, on remarque que l'ECAB prendrait en charge l'achat du nouveau matériel, y compris véhicules, engins, pourquoi devrions-nous faire cet investissement maintenant ? Cela sera la seule chose financée par l'Etat dans le futur. Dans la présentation du projet, la préfecture compte sur nous comme base de départ, ok. Cependant, le Préfet, quand il est venu à la journée des portes ouvertes, il nous a confirmé qu'il n'avait pas encore reçu la nouvelle loi et qu'il n'était pas certain que Cheyres-Châbles soit une base de départ. Premièrement, notre commune a plus de besoin de protection, car nous avons un port et un caravaning, donc même avec cela ce n'est pas sûr que l'on soit une base de départ et malgré le fait qu'on achète un tonne-pompe, ce n'est même pas sûr que l'on soit une base de départ. Cela fait beaucoup de choses.

Le responsable de l'ECAB nous a confirmé que si nous ne prenions pas ce tonne-pompe d'ici fin mai, l'ECAB ne serait pas prêt à prendre une nouvelle commande et cela même si nous sommes une base de départ. En fait, nous sommes pris en otage et cela est inacceptable à son avis.

Le prix, le prix de reprise de l'ECAB sur l'investissement est de CHF 312'000.-, cela va vraisemblablement se faire en 2022, à son avis comme tout le monde le pense. Donc CHF 96'500.- ça c'est un petit peu son domaine, il aime bien, environ CHF 100'000.- pour 30 mois, soit CHF 38'600.- de moyenne annuelle sur trois ans. De plus, M. Rapo a pris les charges supplémentaires que le Syndic a donné, où il y avait CHF 9'900.- par année, selon les informations du Conseil. Cependant, M. Rapo compte là-dessus, sans parler de la mousse, il compte environ CHF 6'000.- pour l'obtention de deux nouveaux permis par an, car il pense que les pompiers changent, car la commune a budgété CHF 12'000.- pour quatre pilotes en 2019, donc on peut compter CHF 6'000.- pour deux pilotes. Donc il arrive à CHF 15'900.- de frais liés directs plus les CHF 38'600.- cela fait CHF 54'500.- de frais total supplémentaires, donc CHF 165'000.- sur trois ans. Ces CHF 165'000.- nous les perdons, soit on les met, soit on les met pas, car cela ne va pas changer grand-chose car nous ne savons pas si nous serons une base de départ.

De ces faits, il pense que c'est prématuré d'accepter ce crédit de CHF 312'000.- qui va nous coûter au minimum CHF 150'000.- sur trois ans. Ni nos Conseillers communaux, ni le Préfet, ni l'ECAB, ni vous tous les Conseillers généraux, ne peuvent assurer que nous n'obtenions cette base de départ. Nous sommes des élus et nous devons rendre des comptes à nos concitoyens, car comme notre courte histoire en tant que législatif du début nous démontre, le peuple n'est pas toujours d'accord avec nos décisions.

Prenez la pertinence du rond-point, le financement de la ferme Märki, la fausse route que nous avons prise concernant la décharge des Granges. Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, M. Rapo propose que l'on refuse cette obtention de crédit et que l'on attende que la loi de l'ECAB soit sortie.

M. Jean-Christophe Sauterel informe, sans vouloir revenir sur toutes les histoires et toutes les tensions qu'il y a pu avoir autour de l'acquisition de ce fameux tonne-pompe pour notre corps des sapeurs-pompiers de Cheyres-Châbles, que tous n'ont visiblement pas été à la même séance, car nous n'avons pas compris les mêmes choses et cela est normal en politique. M. Sauterel croit que clairement, la loi sur l'ECAB dit que l'ECAB devra, respectivement les régions, devront tenir compte de l'existant et si l'existant correspond aux exigences qui ont été fixées, en l'occurrence c'est pas la commune qui fixe ces exigences, mais c'est l'ECAB, notamment les exigences pour les bases de départ en terme de locaux, d'équipements, de personnel, de moyens d'intervention, forcément que cette base de départ qui a été définie en fonction du risque, puisque nous avons des risques majeurs que l'on doit assurer sur le territoire de notre commune ; la zone touristique, le port, cela a été dit, une commune qui a une population qui a beaucoup tendance à augmenter et dans ce cadre-là on répond totalement au critères de base de départ qui ont été définis par le canton, qui n'ont pas été définis par la commune. Le choix que l'on va faire ce soir, c'est est-ce que l'on veut confier notre sécurité incendie à Estavayer, qui viendra avec ses moyens et on pourra dire tout ce que l'on veut, ils ne viendront pas avec un camion plus petit pour entrer dans la zone du camping, ils viendront avec des moyens qui sont plus importants que celui qu'on achète, plus large, et que de toute façon ils devront intervenir et ce n'est pas à nous de définir les moyens avec lesquels, finalement les techniques d'intervention des pompiers. Nous avons des professionnels, nous devons leur faire confiance. Donc le choix que nous avons c'est est-ce que l'on veut confier notre sécurité feu, notre sécurité incendie, l'intervention pompier sur le territoire de notre commune à Estavayer ou est-ce qu'au contraire, on veut une fois pour toute se doter de moyens modernes, faire confiance à nos professionnels, un corps, on l'a dit s'est développé, a toutes les compétences, reconnaît que toutes ces compétences sont sur la base de volontaires, bénévoles, ce ne sont pas des employés communaux et de leur donner les moyens de faire leur travail. Du point de vue de

M. Sauterel, nous devons faire cet effort, et ce n'est pas un investissement que l'on fait, mais une démarche pour la sécurité future de nos habitants de notre commune.

M. Florian Monney tient à faire une petite remarque. Il rejoint à 100 % les propos de M. Sauterel, effectivement la question est-ce qu'on veut continuer à soutenir nos sapeurs-pompiers. Nous avons la chance d'être encore une relative petite commune, d'avoir déjà 40 volontaires, nous les avons vu le 4 mai, cela a fait plaisir à voir, ils travaillent en professionnel, ce ne sont plus les pompiers d'il y a quarante ans en arrière, c'était une autre époque, tout évolue. Aujourd'hui la question se pose est-ce qu'on veut les soutenir et M. Monney n'a pas soucis pour l'avenir pour le renouvellement parce que si nous avons du matériel moderne et performant et bien cela motivera des jeunes. Car si la première fois qu'ils viennent aux pompiers et que leur seul travail consiste à dérouler et enrôler des tuyaux, pas sûr qu'ils reviennent.

M. Stéphane Rey informe que dans la présentation du 4 mai, les représentants de l'ECAB ont été clairs, nos obligations futures sont de financer l'équipement des sapeurs-pompiers et de mettre à disposition des locaux. Actuellement, nous avons un local à Cheyres qui n'est pas propriété de la commune, avec un bail de cinq ans. Selon l'avis de M. Rey, un bail de cinq ans à l'échelle de la commune est un facteur de risque. Notre priorité doit être de diminuer ce risque en investissant dans de la pierre. Vu la qualité irréprochable de nos effectifs et notre excellente collaboration avec Estavayer, il ne fait aucun doute que la base de départ pour Cheyres-Châbles ne sera pas remise en question.

Mme Magali Chanez tient à dire que l'ECAB nous impose ses conditions, il est clair qu'il nous force un peu la main et cela n'est pas très confortable. Notre corps des sapeurs-pompiers fait de l'excellent travail, nous sommes tous d'accord, sans tonne-pompe actuellement, alors du coup, nous nous demandons pourquoi investir autant d'argent alors qu'ils font déjà du très bon travail. Nous pouvons prendre le risque d'attendre et de voir ce que nous imposera le canton, après de nombreuses tergiversations, Mme Chanez a décidé de ne pas prendre le risque de ne plus avoir de pompiers de proximité. Les pompiers dans un village sont importants, au même titre que d'autres sociétés, c'est un endroit de rencontre où les gens apprennent à se connaître en plus d'être au service de la population. Elle pense que des pompiers de proximité sont nécessaires dans notre commune qui est touristique. Par contre, elle souhaite souligner qu'elle est contre la mise en place d'un service de piquet, nous savons que d'autres casernes qui ont un tonne-pompe fonctionnent sans ce service. Elle demande à l'Etat-Major, dans le cadre où le crédit d'achat serait accepté de réfléchir à fonctionner sans ce service pour limiter les coûts qu'engendrera un tel véhicule. Peut-être pas tout de suite, mais dans un futur ... voilà.

Le tonne-pompe est un sujet chaud bouillant depuis bien quelques années, ce soir nous devons prendre une décision complexe quelle que soit cette décision, Mme Chanez espère qu'elle ne provoquera pas un incendie en fin de séance.

M. Sébastien Poretti tient préciser ; suite aux propos de M. Sauterel, au niveau de base de départ, beaucoup de choses ont été dites, ce qui a été dit lors de la séance, qu'il a noté, c'est que si nous sommes équipés avec ce tonne-pompe, il n'y a aucune raison objective de croire que nous ne serons pas base de départ, donc là il faut faire preuve d'un peu de raison, d'objectivité, si nous achetons ce tonne-pompe on sera base de départ. Ce n'est pas parce qu'on n'a pas reçu un recommandé en trois exemplaires par acte judiciaire, etc...qu'on ne le sera pas, on le sera, il faut rester raisonnable.

M. Poretti a également été très impressionné par la présentation qui a été faite lors de la journée porte ouverte, nous étions très loin des pompiers de « grands-papas avec des charrettes en bois »...

M. Poretti demande à l'assemblée de prendre une décision pour la sécurité de notre commune. Le corps des sapeurs-pompiers n'est pas une société locale, il y a une amicale des pompiers qui existe,

mais c'est avant tout un corps qui assure notre sécurité et les faits l'ont démontré, parce que l'on se demande aussi si on pourra à l'avenir garantir d'avoir autant de pompiers. Les faits le démontrent, les pompiers sont là jour et nuit. Ils sont là avant Estavayer quoi qu'il arrive et M. Poretti souhaite que l'assemblée tienne compte de cela, c'est qu'il n'y a pas des hauts et des bas dans le recrutement, c'est stable, et des gens sont régulièrement recrutés, le corps des sapeurs-pompiers intéresse. Et à nouveau, comme soulevé par M. Florian Monney, les gens ne s'intéressent pas d'être porte-tuyaux.

M. Poretti tient également à revenir sur le CAFS qui l'a beaucoup surpris d'en entendre parler ce soir, car le CAFS permet d'avoir moins d'eau sur les incendies, moins d'eau c'est moins de dégât sur les bâtiments, moins de dégât c'est moins de primes donc ce CAFS c'est vraiment anecdotique. Avec tout cela on oublie l'utilité du tonne-pompe, il est composé de tonne d'eau, en l'occurrence il y a 2'400 litres et il a également une pompe intégrée, cela est peut-être bête à dire, mais M. Poretti rappelle que cela est très important en matière d'intervention, les pompiers grâce à ce tonne-pompe arriveront directement sur les lieux de l'incendie avec de l'eau directement à disposition. Actuellement ce n'est pas le cas, l'hydrante doit être trouvée, etc... dans le cas du tonne-pompe c'est une sorte de caserne roulante et cela est très important en matière d'intervention, puisque c'est dans les premières minutes que tout se joue.

Concernant la nouvelle organisation, elle est en train de se mettre en place, donc nous ne pouvons pas comparer avec l'actuelle, avec des corps communaux et un centre de renfort, ce sera modulable, ce sera intégré et surtout avec le nouveau concept, il n'y aura plus toute la cavalerie qui sera appelée tout le temps pour chaque petit incendie et ça, pour ceux qui critiquent le fait qu'on appelle toute la cavalerie pour n'importe quel feu de broussaille ou de petit feu et bien ça il faut être logique, on nous a expliqué également, nous allons être beaucoup plus fins, beaucoup plus pertinents et beaucoup plus ciblés. Cela signifie que si on a une commune comme Cheyres-Châbles qui a des risques, cela a été relevé, nous sommes classé degrés 3, cela signifie qu'il y a des risques importants ici. Selon le niveau de l'incendie le corps des sapeurs-pompiers pourra intervenir, avec le tonne-pompe seul, sans avoir à ameuter toute la cavalerie, c'est donc tout bénéfique pour l'ensemble de la collectivité.

Les lois changent, les concepts changent, des territoires communaux qui changent, mais ce qui ne changera jamais à Cheyres-Châbles, c'est qu'il y aura toujours des incendies et le meilleur moyen, cela l'ECAB vient de le découvrir, le meilleur moyen d'éteindre un incendie c'est d'être sur place avec des outils, des moyens, tout près, avec des gens qui connaissent le territoire communal et cela ne changera jamais.

M. Philippe Pillonel fait part d'une observation, d'une réflexion, sans refaire tout le débat qui a été largement argumenté, mais tient à dire, non pas à l'égard de la commune, non pas à l'égard des pompiers, qui ont fait le job parfaitement, mais à l'égard de l'ECAB et des autorités politiques cantonales. L'ECAB tout d'abord qui nous invite à acheter un véhicule coûteux, sous prétexte de faire une commande collective et qui nous met ainsi dans une situation assez difficile et très désagréable. Et puis à l'égard des autorités politiques cantonales ; alors que notre région La Broye se targue de mettre en place des passerelles intercantionales, il pense à l'hôpital intercantonal, au GYB et encore aujourd'hui la collaboration de l'ARRIBRU, il voit qu'il n'y a aucune collaboration qui semble possible avec nos voisins du Nord Vaudois, plus particulièrement avec Yvonand, aucune collaboration possible en matière de lutte contre le feu alors que ce village se trouve à 4 km du nôtre et qu'il dispose lui d'un moto-pompe. M. Pillonel s'étonne de cette situation et il invite vraiment les autorités cantonales à s'interroger et à avancer sur ce dossier. Dans cette question, pour trouver le juste point d'équilibre, il trouve entre la raison, l'émotion et puis la nécessité. Après de nombreuses réflexions, c'est aujourd'hui sans conviction et sans enthousiasme, pour les raisons qu'il vient d'évoquer, simplement pour valoriser tout le travail qui a été fait jusqu'à maintenant, pour valoriser l'argent qui a été investi et pour donner un signal positif à l'égard du corps des

sapeurs-pompiers de Cheyres-Châbles, c'est pour ces raisons-là que M. Pillonel apportera son vote positif à l'achat du tonne-pompe ce soir.

M. Philippe Rapo explique qu'il est absolument d'accord avec tout le monde, il veut des sapeurs-pompiers, il veut une caserne, il est absolument pour. Mais si on vous disait maintenant on met CHF 150'000.- et après vous les perdez, il n'y en a pas un qui serait d'accord. Tout le monde dit nous serons base de départ, ils vont nous payer ce tonne-pompe, il s'étonne de la compréhension du Conseil. Tout le monde est pour ce tonne-pompe, mais s'il n'y a pas besoin de le payer c'est quand-même mieux. M. Rapo souhaite savoir si nous aurons cette base de départ, oui ou non ? Oui, alors pas besoin du tonne-pompe, nous allons le recevoir. C'est juste une petite économie.

M. Raphaël Balestra aimerait ajouter, en tant que commandant remplaçant, car pour les sapeurs c'est également un grand défi aussi si vous acceptez cet investissement, car cela comportera beaucoup de responsabilité de leur part, mais c'est une responsabilité que les sapeurs ont envie de prendre, envie d'assumer parce que c'est comme cela qu'ils doivent intervenir et c'est comme cela qu'ils peuvent être plus performants dans leur mission. Finalement, si nous enlevons l'aspect émotionnel et autre, oui c'est un investissement...

Ces dix dernières années, il y a un demi-million de francs qui a été dépensé dans la défense-incendie et la formation des personnes, c'est très important. M. Balestra remercie toute la commune et tous les gens de leur avoir donné la possibilité de se former, de s'améliorer, de pouvoir être plus performant comme ils l'ont été dans leurs dernières interventions. M. Balestra demande au Conseil d'être conséquent et de poursuivre cette démarche en poursuivant cette logique et en investissant jusqu'au bout avec l'achat de ce véhicule.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent l'achat pour le CSP d'un tonne-pompe avec crédit y relatif, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 19 Avis contraire : 9 Abstention : 1

L'achat pour le CSP d'un tonne-pompe avec crédit y relatif est accepté par 19 voix.

10. Election de deux membres à la commission de naturalisations

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?

Le président annonce que le bureau fait état de deux candidatures MM. Sauterel et Stauffacher. Il remercie ces deux personnes pour leur engagement dans ladite commission.

Le président demande s'il y a d'autres candidatures ?

Ceci n'étant pas le cas, le président procède à l'élection tacite de MM. Sauterel et Stauffacher selon l'article 46, al. 1 de Lc à la commission de naturalisation. Il les félicite, applaudissements.

11. Proposition de M. Jean-Christophe Sauterel : proposition de règlement pour des appartements sociaux à loyers modérés

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?

Le président donne la parole à M. Jean-Christophe Sauterel.

M. Sauterel explique que ce sujet a été abordé lors du sujet de la ferme communale dans laquelle il y aura des appartements communaux, la commune est également propriétaire d'autres appartements et d'ailleurs une remarque avait été faite par la commission financière de privilégier une politique sociale dans l'attribution de ces appartements communaux, à favoriser les gens qui habitent la commune. Et donc, dans le cadre de cette politique sociale s'intègre sa proposition de règlement pour des appartements sociaux à loyers modérés. L'idée n'est pas de dire aujourd'hui ce que l'exécutif doit faire, mais véritablement de demander à l'exécutif, de proposer un règlement, dans le cadre d'une politique sociale pour l'attribution des loyers d'appartements qui tiennent compte à la foi de la situation personnelle des gens et que cela se fasse non pas au coup par coup, mais que cela se fasse dans le cadre d'un règlement, de manière à avoir une vision sur le long terme avec une approche sociale pour les citoyens de notre commune.

M. Sauterel demande au Conseil général d'accepter cette proposition.

Le président remercie M. Sauterel et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la proposition de M. Jean-Christophe Sauterel : proposition de règlement pour des appartements sociaux à loyers modérés, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 1 Abstention : 0

La proposition de règlement pour des appartements sociaux à loyers modérés est acceptée par 28 voix.

12. Informations du Conseil communal

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

La parole ne sera pas donnée aux Conseillères et Conseillers généraux durant ce point, s'ils le désirent, ils pourront revenir sur ces informations lors des « Divers ».

Parole est donnée à chaque Conseiller qui le souhaite.

M. Pierre-Yves Dietlin

« Pour commencer les informations du Conseil communal, permettez-moi un coup de projecteur sur ce dernier, et particulièrement sur Fabien. En effet, grâce à ses compétences et à l'appui unanime du Conseil communal qui l'a présenté, M. Fabien Monney est le nouveau président de la corporation forestière. Félicitations, Fabien! Gageons qu'il saura mettre sa patte sur le long terme au sein de la corporation, puisque son nouveau mandat n'est pas lié à un mandat électif. »

Décharge Haut-Carro

« Comme vous le savez, le Conseil communal a renoncé au changement d'affectation de la zone du Haut Carro, empêchant ainsi de facto la mise à l'enquête du projet de décharge de type A.

Depuis, un groupe de citoyens représentés par MM. José Monney, Julien Michel et Philippe Pillonel ont lancé une initiative communale contre le projet de décharge et le changement d'affectation de zone. Elle a été publiée dans la feuille officielle. Nous avons rendu attentifs les initiants au fait que la validité de l'initiative paraît douteuse. En effet, un des deux points demandés (le changement d'affectation de zone) a déjà été décidé par le conseil communal et l'article 51 ter de la LCo, qui liste les sujets pouvant faire l'objet d'une initiative communale, ne comprend pas le droit de la construction ou de l'aménagement du territoire. Quoi qu'il en soit, si l'initiative aboutit, ce sera au conseil général de l'entériner.

Nous avons reçu vendredi dernier seulement la prise de position du service des communes concernant les demandes de MM. les conseillers généraux Philippe Pillonel et Daniel Chanez. Ces derniers voulaient savoir si le Conseil communal avait la compétence de signer la convention avec le groupe Orllati, et si la commission financière aurait dû être consultée. Cette prise de position du SCom, à mon avis très décevante, tient en trois axes:

- *le SCom émet un doute, sans le trancher d'ailleurs, sur la recevabilité de la question posée lors du conseil général, les questions au Conseil communal étant destinées à obtenir une information du conseil communal sur un objet de son administration, et non pas de le charger d'obtenir une prise de position d'une autre instance;*
- *le SCom estime que la question n'est pas de sa compétence, puisque le traitement de tout conflit d'interprétation de la convention est réglé par celle-ci. Il reconnaît donc implicitement sa validité;*
- *le SCom suppose que la question n'a plus le même intérêt aujourd'hui qu'au moment où elle a été formulée, en raison du communiqué de presse diffusé par la commune le 16 avril dernier.*

Comme cette prise de position du service des communes ne date que de trois jours, il est inutile de me demander d'autres informations concernant ce dossier. La situation juridique est complexe et elle sera traitée en priorité par le Conseil communal dès demain soir et dans les semaines à venir. »

Sociétés locales

« Suite à votre demande lors de la dernière séance du conseil général, le conseil communal a organisé une séance commune avec les sociétés locales jeudi passé. Cette séance a été extrêmement constructive. Tous les points ont pu être discutés et il me semble que la nouvelle mouture sera assez facile à mettre en place, tant le consensus était clair. A l'issue de la séance, un groupe de travail a été formé de 6 membres de sociétés (dont deux conseillers généraux) et de 2 autres Conseillers généraux, ainsi que des représentants du conseil communal. Une première rencontre sera organisée fin juin, le but étant de vous proposer une version lors du prochain Conseil général, de manière à pouvoir intégrer les aides dans le budget 2020.

Autre info importante: l'USL a annoncé qu'elle reprendrait la gestion des boissons de la salle de Châbles à partir du 1er janvier 2020. Les conditions et l'assortiment seront les mêmes qu'à Cheyres. »

Le président remercie M. Dietlin.

Mme Pascale Arnold

Mme Arnold tient à remercier les deux nouveaux membres de la commission de naturalisation. Pour l'instant il n'y a pas de dossier en cours.

Mme Arnold transmet les horaires de la compostière à Châbles, qui sont désormais identiques aux horaires de la déchetterie de Cheyres.

Le président remercie Mme Arnold.

Mme Krisztina Prébandler

Cité de l'Énergie

Qu'est-ce que c'est ?

Une Cité de l'énergie est une ville ou une commune qui s'engage de façon permanente en faveur de l'utilisation efficace de l'énergie, de la protection du climat, des énergies renouvelables et d'une mobilité respectueuse de l'environnement. En récompense, elle est labellisée tous les quatre ans par l'Association Cité de l'énergie, qui est responsable de la certification depuis 1992.

Loi sur les énergies, 28 mars 2000 :

- Obligation d'élaborer un Plan communal des énergies
- Obligation d'insérer dans le PAL un Plan directeur communal des énergies

Plan communal des énergies

- Avec l'aide d'un bureau : PLANAIR
- Octobre 2012 : Cheyres rejoint le programme Cité d'énergie

Les avantages

- Aide pour la réalisation du Plan communal des énergies
- Subventions pour les études en relation avec l'énergie
 - Etude de mobilité
 - Etude de faisabilité d'un chauffage à distance de la grande salle et des alentours
- Un éventuel label selon un système de points

La situation actuelle

- La commune ne fait pas des actions dans le but d'obtenir le label, mais comptabilise des projets qui correspondent aux critères pour son obtention.
- Mots-clés: respecter les lois et avoir une conscience écologique.
- Nous sommes à 44 points, à 6 points du but.

Les chiffres - Dépense totale comptabilisée sur le compte «Cité de l'énergie» depuis 2014 : CHF 94'024,05

- CHF 1'300.- de cotisation par année
- Etude chauffage à distance (subventionnée)
- Etude de mobilité: CHF 40'000.- env.
- Réalisation des travaux pour la mobilité: CHF 10'000.- env.
- Plan d'énergie + bilan énergétique: CHF 18'000.- env.
- Etude potentiel solaire: CHF 4'000.- env.
- Borne de recharge: CHF 10'000.- env.

Antenne 5 G

Historique

Septembre 2018

vision locale en Crevel pour l'implantation d'une antenne, le Conseil communal valide le projet

1^{er} février 2019 - réception de la demande de mise à l'enquête ordinaire

8 février 2019 - parution dans la Feuille officielle

13 février 2019 - la commission d'AT approuve le projet

Mars 2019 - début mars, de nombreux articles sur les dangers de la 5G

La suite ... début mai 2019

- suite aux nombreux courriers reçus et à la réaction des autres cantons
 - lettre envoyée au SeCA pour geler le dossier
- suite au renvoi de SeCA vers la Préfecture
 - lettre à la Préfecture pour signaler un changement de préavis.
 - positif, sous condition d'une étude scientifique

(Rappel: le Conseil fédéral se réserve le droit de décider en ce qui concerne le déploiement des antennes 5G).

COREB

Planification

- Plan directeur régional obligatoire avec délai de 3 ans depuis l'approbation du PDCant (FR)
- Broye FR et VD, une harmonisation soutenue par des Conseillers d'Etat homologues
- Premiers sondages effectués, réunions avec les responsables techniques des communes
- Formation des groupes de travail
- Fin 2021 projet prêt pour la consultation publique

Séances d'informations pour les communes

Fin août-début-septembre 2019: diagnostic territorial

Phase 1

Juillet 2020: projet de territoire et stratégies sectorielles

Phase 2

Septembre 2021: projet complet du PDR avant consultation publique

Décembre 2019: consultation publique

Phase 3

Début 2022: version finale du PDR pour approbation finale

Thèmes à traiter dans le PDR

- Urbanisation
- Paysage
- Tourisme
- Environnement
- Mobilité

Approbation du document final :

Communes fribourgeoises :

Assemblée ASCOBROYE : majorité

Communes vaudoises :

- Partie stratégique : Conseils généraux/communaux
- Partie opérationnelle : Municipalités

M. Christian Cornioley ajoute qu'il est vraiment très important d'avoir une vision claire pour le futur. Ce n'est pas évident pour le Conseil communal, car la législature se termine dans quelques années, et les suivants feront peut-être différemment. Mais si nous raisonnons pour la population qui est dans le public, un cap doit être posé ceci dans le but que la législature suivante le continue.

Le président remercie Mme Prébandier.

M. Fabien Monney

Ses divers dossiers ouverts avancent gentiment. Il donne ici quelques infos les plus pertinentes du moment.

Le ruisseau de la Croix

Le permis de construire a été délivré le 6 mai dernier par la Préfecture.

La phase d'adjudication pour la partie génie civil (pour un montant d'env. 220'000.-) est en cours.

Le début des travaux est prévu à l'automne 2019.

Le service des parcs et chemins

Comme déjà annoncé, une profonde réorganisation du service des parcs et chemins est en cours.

Une partie du projet de réorganisation est déjà réalisée, notamment au niveau de la signalétique du bâtiment et des véhicules, ainsi que du cahier des charges et du règlement du personnel pour la partie administrative.

Au niveau du local de travail, les images sont connues, elles avaient été montrées lors d'une précédente séance.

Il s'agissait de l'état du local avant les travaux de nettoyage et de rangement qui ont débuté au début de l'année 2019. Et comme vous le constaterez une partie de l'aménagement réalisé dans le local ; mise en place d'étagères avec des bacs et caisses pour le rangement du matériel.

L'escalier en bois «surnommé l'escalier de la mort pour ceux qui l'avait vu lors de la visite et même testé » a été remplacé par un escalier en acier satisfaisant aux normes de sécurité.

La solive a également été sécurisée par une barrière en acier.

A noter que la totalité de l'ancienne solive en bois, non réglementaire, a été démontée, laissant ainsi pénétrer la lumière et permettant un meilleur usage de la place disponible.

Diverses étagères, pour divers types de machines ou matériaux ont été mises en place.

Un gerbeur a été acheté qui permet la manutention en toute sécurité des palettes tout en préservant la santé des collaborateurs.

Les produits et matières dangereuses sont dorénavant placés dans une armoire spéciale prévue à cet effet.

Un bac de rétention équipe dorénavant le fût de carburant pour machines, qui est maintenant du carburant écologique (vert).

Diverses petites machines et de l'outillage doit encore compléter l'assortiment de base dédié à l'équipe des parcs et chemins.

Il est envisagé d'équiper chaque véhicule d'un outillage standard de base.

Nous allons nous séparer des machines et véhicules inutilisés, vétustes, coûteux en entretien, voire en fin de vie. Il pense ici à la balayeuse, au tracteur Landini et à une remorque entre autre.

En finalité, dans le NOUVEAU local du service des parcs et chemins,
Chaque chose a une place et chaque chose est à sa place.

Le prochain point de réaménagement sera la création de locaux pour le personnel dans la halle.
Le projet pour l'installation des locaux mobiles (conteneurs vestiaires et bureaux) a été mis à l'enquête.

Le permis nous a été délivré par la Préfecture. C'est tout frais, ça date de mercredi passé !
Nous devons encore définir le mode d'acquisition des modules, soit un achat par mensualité ou un achat direct avec demande de crédit.
La mise en place est prévue pour l'automne.

Le personnel du service des parcs et chemins est maintenant habillé de neuf.
Chaque collaborateur a reçu une dotation de base d'effets et de vêtements de travail, dont vous voyez le marquage apposé sur les pièces de vêtement ; T-shirt, veste, pantalons, souliers de sécurité, casque de protection... composent l'équipement de base.

Cimetière

Un jardin du Souvenir a été créé.

De plus, une numérotation avec les plaques en bronze a été posée pour chaque tombe.

Un relevé de toutes les tombes (les concessions) a été effectué.

Un plan schématique des secteurs d'ensevelissement a été édicté.

Les murs du cimetière de Cheyres ont été réfectionnés en deux étapes. La dernière s'est terminée il y a quelques semaines avec les murs intérieurs du cimetière.

La prochaine étape de ce dicastère consiste à l'adoption du nouveau règlement des cimetières.
Notre règlement a enfin reçu le préavis positif des services de l'Etat, après pas moins de 4 examens préalables. Le dossier vous sera présenté à la séance d'automne.

Le président remercie M. Monney.

M. Christian Cornioley

Le bulletin météo

Le sommaire :

La route cantonale RC 2500 - Cheyres

 Pose de la bande de roulement (giratoire – Crottes et centre de Cheyres)

Les routes communales

 Retour sur la séance d'information publique à Cheyres sur la réfection de la route de Crevel

 Réfection du chemin de la Bergerie (investissement 2019) à Cheyres

 Bilan méta de l'investissement « collecteurs Rte de Vaularbel - Ch. de la Condémine » à Cheyres

Eclairage public

 Renouvellement des candélabres aux abords de la route cantonale à Cheyres

 Approvisionnement en eau

Les succès :

- Protection des eaux (épuration)
- Totem – inauguration 30 mars
- 17 Tubes SIBOX ont été installés sur les bâtiments communaux importants – interventions sapeurs-pompiers
- Séance d'information publique du 26 avril – Route de Crevel

- Miroir – sortie Rue de la Planna
- Séance d'information sur la fibre optique de Swisscom à Cheyres - 29 mars => information sur notre site

Route cantonale :

Fin-juin => pose de la bande de roulement RC à Cheyres (phono-absorbant – Centre et Crottes)

Route communale :

Retour sur la séance d'information publique à Cheyres sur la réfection de la route de Crevel
26 avril 2019 => env. 70 citoyennes\citoyens, merci pour le partage et les échanges !

Pourquoi la route en Crevel ?

Changement de paysage :

- 98 boîtes aux lettres, 42 résidents
- Un nouveau centre sportif – 1,8 M
- La traversée du village, rénovée 2/3

Ce chemin fait partie de l'itinéraire de piste cyclable national 5 « Route Mittelland » et des chemins pédestres « Chemin des Trois-Lacs 71 » et « Chemin des Grèves du Lac de Neuchâtel 284 »

Route communale - présentation des 3 variantes (refuge-trottoir-promenade)

- Plutôt trottoir que graviers
- Cohabitation des usagers (piétons\vélos\voitures)
- Compréhension des contraintes de la Grande Cariçaie
- Besoins de vulgariser
- Réfection urgente sur certains secteurs (sans EC)
- Vue d'ensemble depuis la RC jusqu'au bout de Crevel

Prochaine étape => le 21 août 2019, consultation à la commission d'aménagement.

Route communale – réfection du chemin de la Bergerie

Les délais et la qualité sont respectés.

Route communale – Collecteur Rte Vaularbel / Ch. Condémine

Bilan de l'investissement « collecteurs Rte de Vaularbel - Ch. de la Condémine » à Cheyres

- Le détail a été présenté à la commission financière
- Budget **831'000 CHF**, réalisé 883'677 CHF, soit un dépassement de 52'677 CHF => + **6,33 %**
- Investigation\ recherches des raccordements
- Conventions d'emprises
- Construction d'un accès provisoire (entre Vaularbel – Coûtes)
- Modification bordure de route (banquette)

Route communale - collecteur Rte de Vaularbel - Ch. de la Condémine

Début travaux : mai 2017 / Fin des travaux : juillet 2018

Eclairage Public à Cheyres

Remplacer les 23 anciens candélabres sur la RC et les 3 sur la route de Vaularbel pour clore le sujet
A noter => contrat de maintenance jusqu'en 2022 (Sodium et LED – 20%)

Approvisionnement en eau

Pose d'une conduite entre le chemin des Coûtes et la route de Vaularbel 70.

Protection des eaux (épuration)

- Renouvellement de la gestion de commande des STAP des zones Crevel et Lagune
- Armoires et périphériques + câblage
- Pompes vacuums et électrovalves

A venir

Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP) => Lancement 2020

La démolition de la grange « Moullet »

Les zones 30km/h (rapport Team+ / Moulin / En Crevel / Condémine

Information publique à Châbles => début septembre 2019

L'aménagement de la rue du Four (1ère partie) - La réfection du chemin du Verger

Le président remercie M. Cornioley.

M. Bernard Pochon

Tourisme

La fête nationale se déroulera à Châbles, une navette sera organisée pour relier les deux villages.

Il invite à surfer sur le site de Cheyres-Châbles Tourisme afin de connaître toutes les futures manifestations. Vous y trouverez notamment une chouette vidéo pour la ballade gourmande.

Le chemin pédestre entre Châbles et Cheyres a pris du retard, mais ce projet reste prioritaire.

Le projet de la place de jeux à Châbles et la réfection du chemin du Verger a poussé le Conseil communal à une réflexion, faut-il repenser à l'aménagement de tout le secteur ? C'est pourquoi, la commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie a été approchée.

Jumelage

20^e Fête-Dieu 2020 à St-Martial

Ports

Cordiale bienvenue à M. Francis Delley en tant qu'aide garde-port.

Le règlement des ports est toujours à Fribourg pour consultation.

Concernant la maintenance, M. Valter Chieppa a terminé la partie informatique. La majorité des engins utilisés pour les ports sont listés, le plan de maintenance peut donc être établi, ce qui facilitera également les budgets des ports.

M. Pochon remercie M. Chieppa, M. Curty et Mme Wenger pour leur travail.

Les projets prioritaires du port sont la réfection du port du Safari, les digues du grand port, la réfection du système GestiEnergie et la réfection des places à terre.

Finances

Une procédure a été mise sur pied avec la commission financière qui fonctionne bien et pour répondre aux demandes de la commission financière, les documents concernant l'évolution de la charge financière, les taux etc... ont été transmis.

Le président remercie M. Pochon.

Mme Dominique Rosset Blanc

Le Centre sportif a été inauguré il y a juste une année, le 26 mai 2018, et la buvette du tennis est opérationnelle depuis plusieurs semaines.

L'heure des comptes a sonné pour ces deux objets et je vous en propose ici une brève présentation.

Historique :

En octobre 2016, le Conseil communal soumettait au Conseil général de Cheyres un crédit d'investissement de CHF 2 millions 49'000.- qui a été approuvé.

Ce crédit, réparti en deux postes, concernait d'une part la démolition de l'ancienne buvette du foot suivie de la construction d'un nouveau bâtiment avec vestiaires et buvette pour le foot et le skateur et, d'autre part, la rénovation de la buvette du tennis ainsi que les améliorations des installations sportives, avec une participation financière des sociétés concernées à hauteur de 20%.

Sur l'ensemble du projet, les travaux se sont déroulés dans les temps et en respectant les budgets. La Commission financière a eu l'occasion de se pencher sur les comptes et de s'assurer du respect des engagements financiers que vous avez consentis.

L'enveloppe a été utilisée à hauteur de ces CHF 2 millions 49'000.- alors même que des améliorations ont pu être apportées en cours de route.

M. Sébastien Schmid, l'an passé, vous a informés du suivi des travaux du Centre sportif et de la réalisation aboutie du projet, malgré la surprise d'un désamiantage de plus de CHF 11'000.- et, parmi les améliorations, la pose d'un système de sonorisation.

Concernant la rénovation du Tennis, nous avons pris la décision d'installer un adoucisseur d'eau – ce qui facilite l'entretien des installations –, d'équiper les placards de la cuisine de portes – ce qui n'était bizarrement pas prévu à l'origine –, de faire l'acquisition d'un grand frigo à boissons à paroi transparente afin d'optimiser la gestion de l'espace relativement réduit du bar, de stabiliser la terrasse et changer les luminaires extérieurs.

La question se posait quant aux couleurs de cette buvette. La faire rouge, comme le Centre sportif, ou lui conserver son caractère plus pimpant d'origine ? Nous avons opté pour cette solution qui nous paraissait plus juste : conserver les parois blanches et introduire des touches de rouge que Mme Rosset Blanc qualifierait de « communal » aux éléments qui étaient bleus, à l'origine. La buvette du Tennis n'est pas le modèle réduit du Centre sportif mais un bâtiment à part entière, avec son caractère propre, ses dimensions, ses proportions.

Les coûts

Pour le centre sportif, gain de CHF 9'000.- env.

Pour le tennis et amélioration des installations sportives, déficit de CHF 65.95.

Il y aura bien évidemment, comme c'est déjà le cas dans le Centre sportif, des besoins d'amélioration, des réparations, des compléments, des ajustements. Sans compter les réparations dues à des actes parfois malhabiles, parfois malveillants. Ces bâtiments sont vivants. Nous remercions par avance leurs utilisateurs d'en prendre soin et de nous transmettre leurs constatations ou leurs propositions.

Et nous profitons de remercier ici tous les partenaires de ce projet qui se sont succédé depuis octobre 2016 et ont contribué à concevoir, rénover ou construire cette zone sportive et ses installations.

Le président remercie Mme Rosset Blanc et passe au point suivant.

13. Informations du Conseil général

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Le président informe que c'était la première fois que les Conseillers communaux n'ont pas présenté leur dossier lors de la séance d'information du CG.

Il remercie la commission de bâtisse qui a siégé pour la première fois le 23 mai dernier.

Il remercie également le Conseil communal d'avoir mis en place une nouvelle rencontre avec les sociétés locales concernant le nouveau règlement.

En ce qui concerne la décharge du Haut Carro, il n'y a aucune information de la part du bureau du CG.

Reste en suspens depuis mars 2018, la proposition de M. Louis Bersier : modification de l'accès aux parcelles 5061-5062.

Le président donne maintenant la parole à chaque président des commissions.

M. Daniel Chanez – commission financière

« Mesdames, Messieurs,

La commission financière a constaté que souvent les projets étaient présentés en urgence.

Certes, il démontre bien que l'on doit entreprendre certaines tâches, mais on a l'impression d'être mis devant le fait accompli.

Lors de cette séance, nous avons dû nous prononcer sur 5 investissements, dont 3 urgents (chauffage, entretien portique et tonne-pompe).

Nous souhaitons à l'avenir que le Conseil communal ait une vue à long terme mieux planifiée. Nous sommes conscients que l'on ne peut pas tout prévoir, mais les entretiens courants peuvent être planifiés. Pour le port, un dicastère important en tant que rentrée financière pour la commune, la sécurité et le bon fonctionnement du portique semble évident et ne devraient pas se faire sans planifications.

Nous pensons qu'il serait bien de se pencher sur la création d'une commission du port, pour son bon fonctionnement, car la tâche n'est pas évidente pour un seul conseiller communal.

Cette année pour les comptes 2018, nous avons pu comparer pour la première fois, depuis la fusion, avec ceux de 2017. Ainsi, nous pouvons mettre les chiffres en relation avec les différentes années.

En espérant que le Conseil communal prendra bonne note de ce qui précède, la commission financière et moi-même profitons de remercier l'administration communale, ainsi que son exécutif pour son travail. »

Mme Magali Chanez – commission des naturalisations

Pas d'information particulière. Mme Chanez remercie tous les membres de la commission pour leur collaboration. Elle informe qu'elle a démissionné de la commission étant donné qu'elle a été élue vice-présidente au CG.

Mme Krisztina Prébandier – commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie

Un règlement communal pour la promotion des énergies renouvelables est d'ores et déjà aux services cantonaux pour consultation.

M. Stéphane Rey – commission de la ferme communale

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Monsieur le président,

Chers collègues,

J'ai l'immense plaisir de prendre la parole ce soir au nom de la commission de la ferme communale à Châbles (nous allons d'ailleurs l'appeler ferme communale et non plus ferme Märki). Par ces quelques mots permettez-moi de vous donner quelques informations.

La commission s'est réunie jeudi passé 23 mai à l'administration communale de Cheyres pour sa séance constitutive. Nous avons défini les objectifs du groupe de travail et établi ensemble un planning provisoire.

La commission est composée de :

- *Madame Krisztina Prébandier, Conseillère communale*
- *Monsieur Fabien Monney, Conseiller communal*
- *Madame Christina Darcey, vice-présidente et conseillère générale*
- *Monsieur Jonas Brülhart, Conseiller général*
- *Messieurs les architectes Olivier Chablais, et Olivier Fischer du bureau d'architecte Chablais-Fischer à Estavayer-le-lac*
- *Monsieur Romain Cuany, secrétaire et responsable technique de la commune de Cheyres-Châbles*
- *et le président, votre serviteur*

Nous avons vécu des discussions ouvertes et très intéressantes et sommes tous motivés et prêts à aller de l'avant pour mener ce projet. Nous avons agendé plusieurs séances de travail durant les prochaines semaines. Nous nous rencontrerons d'ailleurs à nouveau ce mercredi pour une vision locale.

Les prochaines échéances importantes de la commission seront la mise à l'enquête préalable et de présenter au conseil général, l'étude de détail et les devis dans les meilleurs délais.

Merci pour votre attention.

Le président remercie les président(e)s des commissions et passe au point suivant.

4. Divers

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Suivi des questions et propositions de la séance précédente, elles ont été répondues durant cette séance, remerciements aux Conseillers communaux.

Le président donne maintenant la parole aux Conseillères et Conseillers qui souhaitent s'exprimer.

M. Yves Chanez

Il a été approché par un enfant du village de Châbles, Gilles Amos, pour la création d'un skate parc soit à Cheyres, soit à Châbles. Gilles Amos a récolté 115 signatures pour montrer que son projet a du sens. M. Chanez soutient ce projet et propose donc au Conseil communal de se pencher sur cette création. Il transmettra la lettre de Gilles Amos au Conseil communal.

Mme Janine Grandgirard

Elle se demande pourquoi il n'y a pas eu de Cheyres-Info ? Les Conseillers généraux ont été convoqués par un tout-ménage, d'habitude il y a un Cheyres-Info qui paraissait ?

Réponse de **Mme Rosset Blanc**, la raison est simple, la dernière fois était en mars et faire un Cheyres-Châbles Info deux mois après avec un contenu semblait absurde et dans la mesure que c'est également légal de convoquer les Conseillers généraux par tout-ménage.

Parallèlement à cela, le Conseil communal avait déjà informé l'assemblée qu'il réfléchissait à une nouvelle mise en page du journal communal.

Mme Corinne Berthoud

Les heures d'ouverture de la commune sont désormais restreintes, ce qu'elle peut comprendre, mais par contre, elle ne comprend pas pourquoi on ne répond pas au téléphone. C'est un service public et les employés sont au bureau.

M. Dietlin souligne que la diminution des horaires d'ouverture n'a pas été si drastique que cela, nous sommes passés de 18 à 16 heures d'ouverture. Les heures d'ouverture sont différentes par rapport à l'année passée.

Mme Berthoud insiste sur le fait que les employés sont au bureau et ne répondent pas au téléphone, pourquoi ?

M. Dietlin prend note de la remarque.

M. Stéphane Rey

En ce qui concerne les ports communaux, j'ai une proposition formelle à poser. Que cette proposition fait suite à la séance de la commission financière du 7 mai dernier et elle a obtenu le soutien des membres de la dite commission.

Cette proposition concerne l'exploitation des ports communaux, petits ports et grand-port confondus. Comme la saison de navigation va démarrer tout soudain, je désire que cette proposition soit votée ce soir.

Nous demandons au Conseil communal de remettre en place, sans délai, une commission des ports composée d'experts. Nous insistons sur le terme « expert » car nous pensons qu'il est nécessaire de regrouper des compétences diverses au sein d'un groupe de travail ayant pour responsabilité la gestion des ports communaux grand et petits.

Le Conseil communal est compétent pour nommer cette commission librement. Elle sera avant tout composée de citoyens. Les membres du CG peuvent évidemment en faire partie mais il est nécessaire avant tout de rechercher des personnes sensibles aux thématiques de l'entretien des ports. Des profils de personnes complémentaires sont souhaités, à savoir des personnes ayant l'expérience de la navigation, un ou des spécialistes de la construction, le responsable technique de la commune ou autres électriciens etc.

La gestion des ports communaux est une tâche complexe. En confiant la gestion des ports à une commission, la continuité dans le temps est assurée et cela évitera les problèmes liés à la transmission des dossiers en cas de vacances au sein du CC par exemple.

Nous saluons le travail effectué par le responsable des ports, Monsieur Bernard Pochon, mais nous constatons que la tâche est immense pour un seul homme. L'étude des deux derniers exercices comptables a démontré que nous n'arrivons pas à suivre avec les entretiens et les budgets alloués ne sont que partiellement utilisés. Avec la rénovation urgente du portique, nous avons eu une mauvaise surprise et nous sommes convaincus qu'une commission pourrait nous aider à éviter de telles situations dans le futur.

Les ports communaux sont la plus grande ressource financière de la commune et nous estimons que nous devons assurer leurs entretiens à long terme. C'est dans ce contexte que j'invite, chers collègues du CG, à accepter cette proposition. Merci.

Le président remercie M. Rey et informe que le bureau a bien reçu cette proposition et qu'il souhaite qu'elle soit passée au vote ce soir.

Avant, parole est donnée à M. Bernard Pochon.

M. Pochon remercie que le regard sur le port est un grand dicastère et croit également que quelque chose est à changer dans la gestion, surtout pour pérenniser la gestion du port ceci pour éviter qu'à chaque changement de Conseiller la gestion du port se modifie. M. Pochon ne pense pas qu'une commission soit le plus appropriée, car dans le terme commission c'est surtout des Conseillers généraux et pense plutôt que ce serait bien d'amener des compétences externes. M. Pochon propose de modifier le terme par comité au lieu de commission, mais il en a été discuté avec le Conseil communal et pense que ce serait d'amener les compétences à l'interne des employés communaux, car il manque des membres techniques. Le capitaine arrive à l'âge de la retraite. Mais M. Pochon laisse le soin aux Conseiller généraux de décider.

M. Stéphane Rey trouve la remarque de nomination très pertinente et demande à modifier le terme de commission en comité.

Le président demande un instant que le bureau du CG en discute.
Après discussion, le bureau a décidé de retenir cette proposition.

M. Jean-Luc Maendly trouve cette proposition sympa, mais cette proposition est faite dans l'urgence, donc il votera non.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la proposition de M. Stéphane Rey pour la création d'une commission du Conseil communal composée de personnes externes pour la gestion des ports, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 21 Avis contraire : 7 Abstention : 1

La proposition de M. Stéphane Rey pour la création d'une commission du Conseil communal composés de personnes externes pour la gestion des ports est acceptée par 21 voix.

Le président soulève que la proposition de M. Louis Bersier est toujours en suspens.

M. Louis Bersier ajoute qu'il a trouvé le compte rendu du 19 mars 2018, l'énoncé de la proposition est la suivante : élaboration d'un concept de circulation dans le quartier de l'école, depuis l'Ecu jusqu'à l'école. Etant donné que l'Ecu va être transformé en 12 appartements, les places devant le magasin « Volg » sont privées. M. Bersier trouve qu'il serait bien de trouver une solution avant qu'il ne soit trop tard.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie les membres du Conseil communal et du Conseil général, le public qui a répondu présent ainsi que la presse et invite toutes les personnes présentes à prendre le verre de l'amitié. Il clôt la séance à 23h45.

Pour le bureau du Conseil général

Le président
Sébastien Bise

La secrétaire
Laetitia Wenger

Cheyres, le 17 juin 2019

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le lundi 7 octobre 2019 à 20heures à Châbles.